

Mandaté par :



Ministère fédéral
de l'Environnement, de la Protection de la Nature
et de la Sécurité nucléaire

de la République fédérale d'Allemagne

Mis en œuvre par :

giz

Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

En coopération avec :

**CLIMATE
ANALYTICS**

Sous la tutelle



Projet d'appui scientifique aux
processus de plans nationaux
d'adaptation (PAS-PNA)

SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU BURKINA FASO

Rapport définitif

Consultant :

Dr Issiaka SOMBIE
Economiste, Planificateur
Expert en Suivi-Evaluation
Enseignant-Chercheur à l'UFR/SEG,
Université Ouaga 2
Tel : (+226) 70744869.
Email : issiakas@yahoo.fr

Décembre 2019

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	2
INTRODUCTION.....	6
I. MÉTHODOLOGIE	8
II. CADRE CONCEPTUEL.....	10
2.1. Concepts clés relatifs au suivi et évaluation	10
2.2. Concepts clés relatifs au changement climatique	12
III. ETAT DE LIEUX DU DISPOSITIF ACTUEL DE SUIVI ET EVALUATION	13
3.1. Etat de lieux général des capacités de suivi et évaluation au Burkina	13
3.1.1. Forces	14
3.1.2. Faiblesses	17
3.2. Etat de lieux spécifique des capacités de suivi et évaluation des actions des changements climatiques.....	19
3.2.1. Forces	19
3.2.2. Faiblesses	21
3.3. Défis et suggestions	22
3.3.1. Défis.....	22
3.3.2. Suggestions	23
IV. LE SYSTÈME OPERATIONNEL DE SUIVI ET EVALUATION.....	24
4.1. Dispositif de collecte et d'analyse des informations.....	24
4.1.1. Outils de base	24
4.1.2. Acteurs, leurs rôles et responsabilités	29
4.1.3. Circuit de collecte et d'analyse.....	31
4.1.4. Cadre organisationnel.....	31
4.2. Utilisations et communication des résultats	32
4.2.1. Utilisations des résultats	32
4.2.2. Communication des résultats.....	32
4.3. Schéma global du système de suivi et évaluation	34
4.4. Nécessité de renforcement des capacités des acteurs.....	35
4.5. Eléments de budgétisation des activités clés	35
CONCLUSION.....	36
V. BIBLIOGRAPHIE	37
VI. ANNEXES	39
Annexe 1 : Termes de référence de l'étude.....	39
Annexe 2 : Liste indicatif des personnes ressources contactées	47
Annexe 3 : Identification des indicateurs communs PNA-CDN.....	48

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

2AS : Apidon Academy of Science

2ie : Institut International de l'Eau et de l'Environnement

ACC : Adaptation aux Changements Climatiques

AfrEA : African Evaluation Association

AN : Assemblée Nationale

ANAM : Agence nationale de la Météorologie

AND-FVC : Autorité Nationale Désignée du Fonds Vert Climat

APFR : Attestations de Possession Foncière Rurale

ASPHF : Agro-Sylvo-Pastorale Halieutique et Faunique

ATCATF : Affectation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Forêts

CASEM : Conseil d'Administration du Secteur Ministériel

CBIT : Capacity Bulding Initiative Transparence

CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements Climatiques

CDN : Contribution Déterminée au niveau National

CGD : Centre pour la Gouvernance Démocratique

COGEL : Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale

CONADD : Conférence Nationale du Développement Durable

CRD : Cadre Régional de Dialogue

CSD : Cadre Sectoriel de Dialogue

DCCI : Département de la Coordination des Conventions Internationales

DCPP : Directions de Coordination des Projets et Programmes

DGA : Direction Générale de l'Assainissement

DGAEF : Direction Générale de l'Autonomisation Economique de la Femme

DGEP : Direction Générale de l'Eau Potable

DGEP : Direction Générale de l'Economie et de la Planification

DGESS : Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles

DGIH : Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques

DGPE : Direction Générale de la Préservation de l'Environnement

DGPPF : Direction Générale de la Protection et de la Promotion de la Femme

DGRE : Direction Générale des Ressources en Eau

DGUVT : Direction Générale de l'Urbanisme, de la Viabilisation et de la

DSEC : Directions du Suivi Evaluation et de la Capitalisation

DSS : Directions des Statistiques Sectorielles

EEA : Environnement, Eau et Assainissement

EPA : Enquête Permanente Agricole

FDAL: Fin de la Défécation A l'air Libre

GAR : Gestion Axée sur les Résultats

GES : Gaz à effet de serre

INDS : Infrastructure Nationale de Données Spatiales

IPE : Indice de Performance Environnementale

ISSP : Institut Supérieur des Sciences de la Population

ITCH : Infrastructures, Transport, Communication et Habitat

LAME : Laboratoire d'analyses mathématiques des équations

LAMI : Laboratoire d'analyses mathématiques et d'Informatique

MAAH : Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques

MCAT : Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme

MCIA : Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

MDENP : Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes

ME : Ministère de l'Energie

MEEVCC : Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique

MENA : Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

MESRSI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

MFPTPS : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

MFSNFAH: Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire

MI : Ministère des Infrastructures

MINEFID : Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement

MJFIP : Ministère de la Jeunesse, de la Formation et l'Insertion Professionnelle

MMC : Ministère des Mines et Carrières

MS : Ministère de la Santé

MTMUSR : Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière

MRV : Monitoring, Reporting et Verification

MUH : Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

ONDD : Observateur National du Développement Durable

ONEA : Office National de l'Eau et de l'Assainissement

ONEDD : Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

PAPF : Projet d'Appui aux Populations Dépendantes de la Forêt

PASP : Production Agro-Sylvo-Pastorale

PAS-PNA : Projet d'appui scientifique aux processus de plans nationaux d'adaptation

PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PID : Pulvérisation intra domiciliaire

PIF : Programme d'Investissement Forestier :

PN-GIRE : Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en

PNA : Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques

PN-AEP : Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable

PN-AEUE : Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta

PNAH : Programme National d'Aménagements Hydrauliques

PNDES : Plan National de Développement Economique et Social

RéBuSE : Réseau Burkinabè de Suivi et Evaluation

RFE : Réseau Francophone de l'Evaluation

RGA : Recensement général Agricole

RI : Recherche et Innovation

S&E : Suivi et évaluation

SCADD : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement Urbain

SDDEP : Schéma directeur de drainage des eaux pluviales

SDGDU : Schéma Directeur de Gestion des Déchets Urbains

SME : Système de Management Environnemental

SP/CNDD : Secrétariat Permanent du Conseil National de Développement Durable

SP/CONAP Genre : Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre

SP/CONASUR : Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation

SP/GIRE : Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en

SP/PNDES : Secrétariat Permanent du PNDES

TDR : Termes de référence

TEPS : Travail, emploi et protection sociale

TIA : Transformations Industrielles et Artisanales

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

ZPA : zones pastorales aménagées

INTRODUCTION

Pour répondre plus efficacement aux défis liés aux changements climatiques en coordination avec la communauté internationale¹, le Gouvernement burkinabè s'est doté depuis 2015, d'un cadre global de référence définit d'une part, par le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA) et d'autre part, par la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

Le PNA du Burkina Faso, dont la vision est « Le Burkina Faso gère plus efficacement son développement économique et social grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesures prenant en compte la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2050 », a mis l'accent sur neuf sous-secteurs que sont: (i) Agriculture, (ii) Productions animales, (iii) Environnement et ressources naturelles, (iv) Energie, (v) Santé, (vi) Infrastructures et habitat, (vii) Eau et assainissement, (viii) Femmes, (ix) Organisations de la société civile (OSC). Ces objectifs d'adaptation à long terme sont les suivants :

- protéger les piliers de la croissance accélérée ;
- assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable ;
- préserver les ressources en eau et améliorer l'accès à l'assainissement ;
- protéger les personnes et les biens contre les événements climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles ;
- protéger et améliorer le fonctionnement des écosystèmes naturels ;
- protéger et améliorer la santé des populations.

Quant à la CDN, il indique les différents engagements/initiatives (actions, projets et programmes) que le Burkina compte entreprendre pour contribuer à stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines en deçà de 2°C d'ici à 2100 (par rapport à la température de l'ère préindustrielle).

¹ Elle est régie par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements Climatiques (CCNUCC).

Ces deux documents sont censés constituer une bonne référence pour la prise en compte des préoccupations majeures en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques dans les différentes politiques économiques et sociales de développement au Burkina.

Sur le plan opérationnel, le Service Changement Climatique du Département de la Coordination des Conventions Internationales (DCCI) du Secrétariat Permanent du Conseil National de Développement Durable (SP/CNDD) au Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique est chargé du suivi-évaluation (S&E) de la mise en œuvre du PNA et de la CDN. Mais des difficultés de divers ordres amenuisent l'effectivité de cette opération. Pour juguler cela et permettre alors le bon fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation, le SP/CNDD en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers, en l'occurrence la Coopération allemande au Burkina Faso, à travers le Projet d'appui scientifique aux processus de plans nationaux d'adaptation (PAS-PNA), a initié cette étude dont l'objectif général est d'appuyer l'élaboration d'un dispositif national de suivi et évaluation de l'adaptation et de l'atténuation aux changements climatiques. De façon spécifique, cette étude vise à :

- faire un état des lieux des systèmes de suivi-évaluation (S&E) existants ;
- identifier des indicateurs de S&E communs pour le PNA et les CDN et ce dans les sous-secteurs concernés ;
- identifier des besoins de renforcement des capacités des acteurs nationaux liés au S&E;
- proposer des canaux de diffusion des informations générées par le système de S&E ;
- formuler des recommandations pour l'opérationnalisation du dispositif de S&E.

Pour y arriver, l'approche méthodologique a consisté à focaliser l'attention sur les acteurs clés de la mise en œuvre et du suivi et évaluation de la politique nationale de développement (PNDES) et des politiques sectorielles relatives aux neuf sous-secteurs prioritaires du PNA et de la CDN.

La suite du rapport : présente la méthodologie (I), fait une brève présentation des principaux concepts usités (II), une analyse du contexte (III) avant de décrire les composantes du système de suivi et évaluation proposé (IV).

I. MÉTHODOLOGIE

L'approche est axée sur les entretiens avec des personnes ressources et l'exploitation de documents divers.

En effet, des personnes ressources ont été consultées/contactées (voir liste en annexe 1), notamment au PNDES, au PAS-PNA, au SP/CNDD, au Fonds d'Intervention sur l'Environnement (FIE) et dans les Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) des départements ministériels suivants relevant des sous-secteurs prioritaires du PNA :

- Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC);
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID);
- Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH);
- Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH);
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) ;
- Ministère de l'Energie (ME) ;
- Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire (MFSNFAH)
- Ministère de la Santé (MS);
- Ministère des Infrastructures (MI)

- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH) ;
- Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA).

Ajoutée à ces consultations diverses, une revue documentaire rigoureuse a été faite pour non seulement comprendre les dispositifs de suivi et évaluation au sein des départements ministériels sus cités mais également pour s'imprégner davantage des politiques sectorielles concernées :

- « Transformations Industrielles et Artisanales » (TIA) dont participent le MCIA (Chef de file), le MMC, le ME, le MCAT ;
- « Production Agro-Sylvo-Pastorale » (PASP) dont participent le MAAH (Chef de file), le MRAH, le MEEVCC, le MEA ;
- « Environnement, Eau et Assainissement » (EEA) dont participent le MEA (Chef de file), le MEEVCC, le MUH ;
- « Santé » dont participent le MS (Chef de file), le MAAH, le MFSNFAH ;
- « Infrastructures de Transport, de Communication et d'Habitat » (ITCH) dont participent le MI (Chef de file), le MTMUSR, le MEEVCC, le MUH, le MDENP ;
- « Travail, emploi et protection sociale » (TEPS) dont participent le MJFIP (Chef de file), le MFPTPS, le MFSNFAH, le MS ;
- « Recherche et de l'Innovation » (RI) pilotée conjointement par le MESRSI (Chef de file), le MEEVCC, le MS, le MRAH et le MAAH.

Tout cela a permis d'une part, de faire l'état des lieux de l'existant en matière de suivi-évaluation (S&E) et d'autre part, d'identifier des indicateurs de S&E communs pour le PNA et la CDN dans les sous-secteurs concernés.

Pour parvenir à l'identification des indicateurs de S&E communs des actions des changements, il a fallu procéder de la façon suivante :

- d’abord, faire un exercice d’identification des objectifs et/ou actions communs à partir d’un examen approfondi des cadres logiques du PNA et de la CDN ;
- ensuite, repérer dans les cadres logiques et les cadres de mesures de performance des différentes politiques sectorielles relatives aux neuf sous-secteurs prioritaires, les objectifs stratégiques, ainsi que les effets attendus qui sont assimilables aux objectifs et/ou actions communs identifiés initialement à partir du PNA et de la CDN ;
- les indicateurs rattachés aux différents effets attendus dans les politiques sectorielles des neuf sous-secteurs sont retenus pour le suivi des actions des changements climatiques au Burkina Faso ;
- enfin, le même type d’exercice a été fait au niveau de l’Observatoire National de l’Environnement et du Développement Durable (ONEDD), pour compléter ou renforcer les indicateurs sélectionnés précédemment au niveau des politiques sectorielles.

Cette approche a l’avantage d’aligner le suivi des actions des changements climatiques au suivi d’une part, des politiques sectorielles et incidemment à celui de la politique nationale de développement (PNDES) et d’autre part, de l’ONEDD. Par conséquent le cadre d’identification des indicateurs (voir annexe 3) qui se dégage de cet exercice permet de disposer dorénavant d’un référentiel pour le suivi et l’évaluation des actions des changements climatiques au Burkina Faso.

II. CADRE CONCEPTUEL

Avant tout développement sur l’objet de l’étude, il convient de stabiliser la compréhension à avoir des principaux concepts évoqués relatifs d’une part, au suivi et évaluation (2.1.) et d’autre part, au changement climatique (2.2.).

2.1. Concepts clés relatifs au suivi et évaluation

La famille de concepts relatifs au suivi et évaluation est tirée de la Loi N°034-2018/AN portant pilotage et gestion du développement au Burkina Faso qui précise que :

- **le suivi** est un processus continu de collecte systématique, de traitement, d'analyse, d'utilisation et de communication des informations relatives à l'exécution d'une politique, d'un programme ou d'un projet ;
- **l'évaluation** est une appréciation systématique et objective, à une période donnée de son cycle, de la conception, de la mise en œuvre et des résultats d'une politique, d'une stratégie, d'un programme ou d'un projet ;
- **la planification** est un processus d'organisation des moyens dans le temps et dans l'espace en vue d'atteindre des objectifs ;
- **la politique nationale de développement** est le référentiel national de développement à moyen terme qui détermine les interventions de l'Etat et de ses partenaires en matière de développement, définit les principes et donne les orientations pour la prise en compte des préoccupations transversales et en tenant compte des engagements internationaux pris ;
- **la politique sectorielle** est un document d'opérationnalisation des grandes orientations de développement au niveau d'un secteur de planification; elle définit les modalités de contribution dudit secteur ;
- **les secteurs de planification** sont des domaines à l'intérieur desquels interagissent une diversité d'acteurs, contribuant à l'atteinte de la même finalité et des mêmes objectifs de développement ;
- **le niveau local** fait référence à la planification par les collectivités territoriales, à savoir les communes et les régions ;
- **le niveau national** fait référence à la planification par l'Etat central ;
- le niveau sectoriel fait référence à la planification par un ensemble de départements ministériels constitué en un secteur ;

- **le budget programme** est un cadre de programmation, de budgétisation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'action publique qui établit un lien étroit entre l'allocation des ressources budgétaires et les résultats prédéfinis ;

Par ailleurs, bien que n'étant pas défini dans loi précitée, le décret N°2017-0625/PRES/PM/MFPTPS portant modalités d'évaluation de la performance des structures de l'Administration publique permet de savoir qu'un indicateur est une mesure d'un objectif à atteindre, d'une ressource mobilisée, d'un effet obtenu, d'un élément de qualité, de quantité ou d'une variable du contexte. L'indicateur fournit une information synthétique quantifiée permettant d'apprécier les divers aspects d'un projet, d'un programme ou d'une stratégie de développement. Il permet d'obtenir des comparaisons synchroniques ou diachroniques. En particulier, les indicateurs de performance sont un moyen d'apprécier les divers aspects d'un projet, programme ou stratégie de développement : ressources, processus, produits, effets et impacts.

2.2. Concepts clés relatifs au changement climatique

Quant à la famille de concepts relatifs au changement climatique, le glossaire proposé dans le PNA formule les définitions suivantes :

- **le changement climatique** est la modification du climat attribué directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui est observée sur une longue période ;
- **l'adaptation** est l'ajustement dans les systèmes naturels ou humains en réponse à des changements climatiques actuels ou attendus, ou à leurs effets, qui atténue les dommages ou en valorise les bénéfices
- **l'atténuation**, c'est l'ensemble des mesures ou des politiques prises pour réduire les émissions des gaz à effet de serre dans l'atmosphère en partant des sources d'émissions ou en piégeant le carbone déjà présent dans l'atmosphère dans des aménagements naturels ou artificiels appelés puits de séquestration de carbone, par exemple les forêts.

- **le gaz à effet de serre (GES)** est un gaz de l'atmosphère, à la fois naturel et anthropique, qui absorbe et émet un rayonnement thermique et une radiation infrarouge, émis par la surface de la Terre, l'atmosphère elle-même, et par les nuages (exemple : gaz carbonique, le méthane, l'oxyde nitreux, l'ozone, la vapeur d'eau, les composés chlorés ou fluorés-).
- **la capacité d'adaptation** est la capacité d'un système naturel ou humain à s'adapter aux changements climatiques (notamment la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes), de façon à atténuer les dommages potentiels, à tirer profit des possibilités offertes et à faire face aux conséquences des changements climatiques anthropiques.
- **les mesures d'adaptation** sont des celles qui permettent de parer aux impacts ou incidences des changements climatiques.
- **les mesures d'atténuation** sont des moyens permettant d'éviter ou de diminuer l'importance des impacts des changements climatiques.

III. ETAT DE LIEUX DU DISPOSITIF ACTUEL DE SUIVI ET EVALUATION

Dans cette section, un diagnostic approfondi est fait sur l'état actuel du dispositif, non seulement sur le plan général au niveau du Burkina Faso (3.1) mais également sur le plan spécifique au niveau des changements climatiques (3.2.). A cet effet, à chaque niveau, les forces sont présentées, ainsi que les faiblesses. Contrairement à ce qui se fait classiquement, les opportunités et les menaces sont directement intégrées dans les analyses des forces et des faiblesses de façon à les rendre dynamiques. De cet état des lieux découleront (3.3.) les défis et suggestions qui sont des idées forces qui sous-tendent le système approprié de suivi et évaluation suggéré.

3.1. Etat de lieux général des capacités de suivi et évaluation au Burkina

En 2017, les termes de référence de l'étude « Diagnostique des capacités évaluatives au Burkina Faso » commanditée par l'UNICEF posait le constat suivant : « en dépit des progrès enregistrés, l'évaluation des politiques publiques reste relativement rare au Burkina Faso avec souvent des confusions dans la compréhension des notions de suivi et de contrôle, souvent

assimilés à l'évaluation. Cette situation est en partie imputable à l'absence d'un cadre légal et réglementaire régissant la pratique de l'évaluation et à la faiblesse des capacités évaluatives nationales, de la demande et de l'utilisation des résultats des évaluations. »

En substance, ce constat est toujours d'actualité même si des améliorations notoires évoquées ci-dessous sont perceptibles.

3.1.1. Forces

Comme force, on peut noter en outre que :

- Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), en tant que document cadre de référence pour la mise en œuvre des politiques et actions en matière de développement économique et social au Burkina Faso mentionne de manière forte le suivi et l'évaluation comme mécanisme nécessaire à sa mise en œuvre. Le dispositif de suivi et évaluation est bien spécifié. En l'occurrence, la définition des indicateurs est certes quelque fois ambiguë ou discutable sur le plan technique/pratique selon le domaine, mais elle a le mérite d'avoir respecté la rigueur méthodologique qui sied. Cela est visible notamment au niveau du cadre de mesure de la performance global.
- Avec l'adoption de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) comme approche de gestion du développement au Burkina Faso, tous les départements ministériels relèvent d'au moins un secteur de planification et chaque secteur est doté d'une politique sectorielle assortie d'un dispositif de suivi et évaluation. Les fonctionnements des ministères étant essentiellement régis par des plans d'actions intégrant l'ensemble des programmes budgétaires et non budgétaires, la plupart d'entre eux se sont dotés d'un manuel de suivi et évaluation ; ce qui est une avancée remarquable dans l'exercice du suivi et évaluation au Burkina Faso. En plus, il y a un intérêt accru pour le recours à des plateformes de suivi informatisées pour la collecte et le stockage systématique des données et informations en vue de générer plus aisément les tableaux de bord et autres éléments de visualisation sur l'état de mise en œuvre des projets et programmes. Et dans cette perspective, il est appréciable de voir que le SP/PNDES

s'active à lancer sa plateforme de suivi numérique de la mise en œuvre du PNDES. Pour y parvenir, il a fallu élaborer un référentiel national de pondération des activités et tâches qui est un bon outil de standardisation de la mesure de la performance à tous les niveaux (central, sectoriel et local). Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH) et le Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) et bien d'autres ministères (MESRI, MENA, etc.) ont déjà recours à leur propre plateforme informatisée de suivi et évaluation ; le Ministère de la Santé (MS), le Ministère de l'Energie s'approprient également à le faire en ce moment.

- En plus, le Secrétariat Permanent du PNDES (SP/PNDES) associé à la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) font preuve de leadership exemplaire qu'il convient de souligner. Ces deux structures coordonnent, chacun en fonction de ses responsabilités, le dispositif global de suivi et évaluation du développement au Burkina Faso. Que ce soit en terme de formulation des politiques sectorielles que du développement des outils de S&E au niveau des départements ministériels, la DGEP a œuvré, en collaboration avec le SP/PNDES à l'harmonisation des outils de base tels que : le guide d'élaboration des politiques sectorielles prenant en compte leur dispositif de S&E, le guide national de maturation et d'évaluation ex-ante des projets et programmes de développement, le rapport de performance sectorielle, la matrice des réformes et des investissements structurants sectoriels, le canevas bilan de la matrice des réformes et des investissements structurants sectoriels dont on produit le tableau de bord de suivi des réformes et des investissements structurants sectoriels, etc.
- Sur le plan légal, la récente adoption de la Loi N°034-2018/AN portant pilotage et gestion du développement est une avancée notable à relever. Cette loi vient palier le vide légal mis en cause par exemple dans l'étude de l'UNICEF évoquée plus haut. En définissant d'une part, ce qu'il convient de comprendre par suivi et par évaluation au Burkina Faso, et en déclinant autre part, les dispositions légales et réglementaires générales en la matière aux niveaux national, sectoriel et local, cette loi renforce l'architecture globale de la fonction de S&E. Les décrets de mise en application

permettront de clarifier davantage tous les contours opérationnels. Bien avant cette loi, le décret N°2017-0625/PRES/PM/ MFPTPS portant modalités d'évaluation de la performance des structures de l'Administration publique permet de codifier toute la méthodologie de l'évaluation de la performance des projets et programmes au Burkina Faso. Au sein des ministères, le dispositif institutionnel de l'évaluation de la performance se compose de deux (02) organes que sont le comité technique d'évaluation et le Conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM).

- Les structures institutionnelles gouvernementales telles les Directions du Suivi, Evaluation et de la Capitalisation (DSEC), les Directions de Coordination des Projets et Programmes (DCPP) et les Directions des Statistiques Sectorielles (DSS) au sein des Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) existent dans tous les départements ministériels, pour collégalement assurer le suivi et évaluation des projets et programmes. Il existe par ailleurs avec l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD), un système de production de données de suivi qui peuvent être utilisées dans le cadre de la collecte de données pour le suivi et l'évaluation.
- Indépendamment de la relative faible disponibilité de l'expertise, somme toute croissante, au niveau des structures gouvernementales en charge du suivi et évaluation, il apparaît qu'une offre externe d'expertise existe également au niveau des cabinets privés de consultants, de consultants individuels, des structures associatives nationales et internationales (Réseau Burkinabè de Suivi et Evaluation (RéBuSE), AfrEA, Twende Mbele, Réseau Francophone de l'Evaluation (RFE), etc.), de même qu'au niveau des structures d'enseignement et de formation (ISSP, 2ie, 2AS) pour notamment soutenir le développement de la pratique et les capacités d'évaluation.
- Enfin, on peut noter une prise de conscience collective sur la nécessité de mettre au cœur du processus du développement le control, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Dans cet élan, les ONG et les Organisation de la Société Civile (OSC) comme le Balai Citoyen, Diakonia, et le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) ont mis en place le *Présimètre* pour assurer le suivi de la mise en œuvre des promesses de campagne électorale du Président élu pour la période 2015-2020. Le Parlement

dispose également d'un Réseau Parlementaire pour l'Évaluation des politiques publiques au Burkina Faso.

En somme, il y a une conscience accrue et des pratiques de suivi et d'évaluation bien ancrées dans la conception de l'action publique. Toutefois, il convient de noter que l'architecture, de par les pratiques, les mécanismes et les dispositifs de suivi et évaluation souffre d'un certain nombre de faiblesses plus ou moins handicapant.

3.1.2. Faiblesses

Parmi la multitude de contraintes, il convient de relever trois types de faiblesses communes à la fonction suivi au Burkina Faso :

- Le Gouvernement, ainsi que ses structures rattachées est le leader en matière de planification, de suivi et de l'évaluation du développement dans le pays. Ce leadership s'est exprimé à travers l'organisation en secteurs de développement qui sont au nombre de quatorze et chaque secteur est doté d'une politique sectorielle qui est la référence en termes de priorité de développement concernant le secteur en question. De ce fait, le suivi, l'évaluation et la capitalisation doit concerner l'ensemble des interventions, qu'elles proviennent des structures gouvernementales, du secteur privé, des ONG, des OSC ou des collectivités territoriales. Bien que les cadres de concertation (Cadre Sectoriel de Dialogue (CSD), Cadre Régional de Dialogue (CRD)) existent pour assurer le maillage et l'intégration de toutes les actions dans secteur, il ressort que dans la pratique, hormis les structures gouvernementales, les données et informations des collectivités territoriales et des autres acteurs sont faiblement mobilisées. En conséquence, un pan important des interventions dans le secteur ne sont pas ou sont faiblement suivies, donc évaluées et capitalisées. Cela est une faiblesse sérieuse même si certains sous-secteurs (santé, éducation, eau, environnement, agriculture) sont relativement moins concernés.
- La faiblesse de mobilisation des acteurs non gouvernementaux dans le système global de suivi et évaluation aurait pu être neutralisée si les DGESS étaient suffisamment dotées de ressources (humaines, financières et matérielles) pour assurer efficacement leur mission.

Cela n'est pas le cas. En effet, les DGESS, de même que les structures déconcentrées manquent en générale de personnels qualifiés et ceux qui le sont, sont souvent débauchés. La logistique (Matériels roulants, équipements informatiques, connexion à internet, etc.) fait défaut dans la plupart du temps. Et même lorsqu'il y a par exemple, du matériel roulant, la disponibilité financière pour la prise en charge du carburant, de la communication, etc. nécessaires pour les sorties régulières sur le terrain manque.

- Par ailleurs, la collecte des données/informations dans le suivi étant une activité par nature routinière et quelque fois itérative, elle suscite le plus souvent la lassitude et/ou l'agacement des acteurs impliqués dans la chaîne. En conséquence, la qualité requise concernant les données et autres informations collectées n'est quelque fois pas observée malgré l'existence des canevas censés atténuer cela. Cette faiblesse relève surtout de l'incompréhension du mécanisme de suivi et évaluation par les acteurs notamment au bas de la chaîne à qui on demande régulièrement des informations.

Quant aux faiblesses spécifiques à l'évaluation, en plus des éléments présentés précédemment qui l'affecte directement, on peut noter également que :

- La conception de l'évaluation telle que mentionnée dans le PNDES n'apparaît pas claire. Le PNDES n'établit pas une distinction fonctionnelle suffisamment claire et cohérente entre le suivi et l'évaluation, pour que celle-ci puisse permettre d'orienter et d'opérationnaliser ces deux fonctions de manière utile et distincte. Même si le document propose une tentative de distinction, celle-ci reste très générale. Mais le fait que le PNDES prévoit une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale peut être considéré comme une opportunité de réparation de cette insuffisance.
- En plus, malgré l'existence d'unités d'évaluation dans l'administration centrale du gouvernement, disposant de manuel de suivi et évaluation, ce qui se fait en matière « d'évaluation » est plutôt de l'ordre du contrôle de la performance financière et opérationnelle que du domaine de l'évaluation de politique publique. Cette « confusion » semble s'expliquer par le fait qu'avec la mise en place des budgets-programmes, la fonction évaluation soit réduite au suivi de la mise en œuvre des budgets-programmes,

par exemple en assimilant l'évaluation à la réalisation de rapports de performance pour l'exécution des budgets-programmes, ou le suivi de l'exécution du PNDES. Ceci présente un risque de réduire la portée de l'évaluation à la production de rapports techniques sur les progrès réalisés et mesurés à l'aide d'indicateurs. Cette faiblesse apparaît de façon encore plus frappante au niveau local. Mais l'adoption de la Loi N°034-2018/AN portant pilotage et gestion du développement offre une perspective heureuse en ce sens que le décret d'application devant offrir un cadre opératoire cohérent permettra de systématiser et standardiser la pratique de l'évaluation des politiques y compris au niveau des collectivités locales.

- Enfin, la contrainte de ressources (humaines, financières et matérielles) mentionnée au niveau du suivi en plus de l'être aussi pour l'évaluation apparaît en même temps comme un risque que l'évaluation ne soit finalement jamais mise en œuvre, ou que celle-ci soit conditionnée uniquement par l'opportunité de voir des fonds attribués spécifiquement à cet effet. Pourtant la question n'est pas forcément de savoir comment faire des évaluations si des fonds supplémentaires étaient attribués, mais plutôt de voir comment faire mieux avec les ressources disponibles

3.2. Etat de lieux spécifique des capacités de suivi et évaluation des actions des changements climatiques

Tout comme dans la section précédente, ici également une analyse des forces et faiblesses est faite suivant le même grille

3.2.1. Forces

Cinq constats peuvent être relevés comme forces. Ce sont :

- D'abord l'existence formelle d'un document de planification nationale qui donne des orientations claires et précises sur l'ensemble des actions à mener assorties des ressources à mobiliser en matière d'adaptation aux changements climatiques et/ou de leur atténuation. Il s'agit d'une part, du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA) et d'autre part, de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Mieux, en ce qui concerne le PNA, il en existe des versions sectorielles pour les

différents sous-secteurs prioritaires. C'est le fondement de tout système de suivi et évaluation car en effet, il est difficile, voire impossible de suivre et évaluer ce qui n'a pas été (bien) planifié.

- Les CSD prenant en charge chacun des 9 sous-secteurs prioritaires sont fonctionnels et quasiment tous les départements ministériels en charge des sous-secteurs disposent d'un manuel de référence en matière de suivi et évaluation. Ces dispositions offrent naturellement des points de connexion ou d'ancrage pour le suivi et l'évaluation des actions des changements climatiques. Cela sera facilité par le fait que dans tous les cadres logiques des politiques sectorielles, l'année de références est 2015 ou 2016 correspondant à l'année d'adoption du PNA et de la CDN.
- La mise en place récente des cellules ministérielles de développement durable en tant que structure d'appui au sein des ministères est à saluer car en plus de s'assurer l'intégration systématique des préoccupations d'ordre environnemental, elle peut constituer un bon canal en termes de plaidoyer pour la collecte des informations relatives aux changements climatiques. Ce n'est pas tout à fait une force en ce moment mais plutôt une opportunité en ce sens que leur fonctionnement n'est pas réel dans la plupart des ministères.
- Quelques plateformes de suivi et des bases de données sont disponibles. Au niveau national, on peut citer entre autre : le Dispositif Intégré de Suivi évaluation du PN-AEP, PN-AEUE, PNAH, PN-GIRE et du PGEA du MEA; le Système national d'information sur l'eau (SNIEau) du MEA; l'observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) du MEEVCC; le Système d'Information, de Planification et de Suivi-Evaluation des Résultats (SIPSER) de la DGESS/MEEVCC; le Système d'Information Urbain (SIU) du MUH; la plateforme digital du PIF/MEEVCC pour le suivi et évaluation sur le potentiel de réduction nette des émissions de GES et de la séquestration du carbone. Au niveau international, la procédure annuelle de surveillance, de déclaration et de vérification (MRV en anglais) permet d'assurer le suivi multilatéral des émissions de GES et surtout d'apprécier les effets des mesures d'atténuation par pays.
- Depuis 2010, Il existe au Burkina un catalogue d'indicateurs de développement durable dont tous les secteurs (publics, privés, etc.) devraient se fier pour la planification, le suivi

et l'évaluation de leurs politiques, projet/programmes. En l'occurrence, cela pourrait aider à mieux suivre et évaluer les actions relatives aux changements climatiques.

3.2.2. Faiblesses

- La faiblesse la plus remarquable dans le suivi du PNA et de la CDN, c'est la faible méconnaissance de leurs contenus par la plupart des départements ministériels en charge des sous-secteurs prioritaires. Ce qui donne l'impression d'être des processus isolés y compris au sein du ministre en charge de l'environnement et du changement climatique. Visiblement, il y a un relatif défaut de leadership pour porter l'initiative et la défendre. Par exemple, en dehors des secteurs EEA et ITCH, aucun autre document de politique sectorielle n'en fait cas et même pas dans le PNDES.
- La difficulté de capitalisation des informations climatiques peut être également relevée. Cela pourrait s'expliquer par le fait que, comme mentionné dans un rapport du PAS-PNA, les compétences humaines et institutionnelles en lien avec l'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC) varient en fonction des domaines et des acteurs. Elles sont relativement disponibles dans les départements ministériels en charge du développement durable. Au niveaux déconcentré décentralisé, les compétences en lien avec la planification de l'adaptation sont relativement moindres. La coordination intersectorielle fait davantage défaut. Mais cette faiblesse peut court et moyen termes s'amoinrir avec l'opportunité qu'offre le mécanisme *Capacity Bulding Initiative Transparence* (CBIT) qui est une initiative créer lors de la COP21 à Paris pour le renforcement des capacités institutionnelles et techniques en matière de transparence sur les informations climatiques.
- Le PNA global et les PNA Sectoriels sont alignés sur la SCADD. Pour amoindrir le risque relatif à l'instabilité des politiques nationales de développement (précédemment, la SCADD et à présent le PNDES), les politiques sectorielles peuvent être des points d'ancrage alternatifs. Leur horizon temporel est plus long et même en cas de changement de la politique nationale de développement actuel dont la durée est de 5 ans, il y a forte chance que les politiques sectorielles constituent le relai avec la nouvelle politique.
- Par ailleurs, le fait que les objectifs à atteindre dont découlent les indicateurs de performance ne soient pas alignés à des projets fonctionnels avec des unités de gestion connues, cela rend difficile leur suivi. Dans ce même registre, la multitude des actions et

activités à réaliser par une grande diversité d'acteurs gouvernementaux, du secteur privé, des ONG, des OSC, des collectivités territoriales, etc. rend davantage périlleux l'exercice du suivi et de l'évaluation en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. Toutefois, cette faiblesse peut être atténuée par la possibilité de pouvoir s'appuyer sur le dispositif de suivi et évaluation des politiques sectorielles, en l'occurrence les cadres sectoriels (et éventuellement les cadres régionaux de dialogue) couvrant potentiellement tous les acteurs intervenant dans chaque secteur.

- Les indicateurs tels que présentés manquent de précisions, notamment en terme de calcul, de valeurs de référence, de ciblage (valeurs et temps) au niveau du PNA et quelque fois dans la CDN. Cela handicape le fonctionnement de toute forme de suivi, en plus l'évaluation. A défaut d'un catalogue/livre des indicateurs ou un exercice d'identification ou correspondance avec les indicateurs des différentes politiques sectorielles y compris des projets et projets rattachés des sous-secteurs-prioritaires peut être fait pour y remédier.

3.3. Défis et suggestions

3.3.1. Défis

Au regard des développements faits, les défis majeurs sont de quatre ordres :

- Le défis d'un leadership affiché en matière de changements climatiques, notamment en ce qui concerne sa prise en compte effective dans la planification, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des politiques nationales, locales et sectorielles ;
- le défis d'avoir un système de suivi et évaluation simple, souple, efficace et moins couteux pour garantir son efficience et sa viabilité.
- le défi de pouvoir aligner ce système de suivi et évaluation aux dispositifs existant notamment au niveau des politiques sectorielles et du PNDES, ainsi qu'au niveau de l'ONEDD et de pouvoir renforcer les capacités des différents acteurs à s'approprier non seulement les contenus du PNA et de la CDN mais également le dispositif de leur suivi et évaluation;

- le défi de pouvoir intégrer le niveau local dans ce système de S&E et de capitaliser les actions des autres acteurs non étatiques.

3.3.2. Suggestions

Faisant suite aux défis, quatre suggestions semblent évidentes :

- la révision et la mise à jour du PNA et de la CDN, ne serait-ce que pour apporter plus de précision sur les indicateurs et établir de manière claire et cohérente la chaîne des résultats du PNA et de la CDN. En plus, leurs cadres logiques et cadres de mesure de la performance doivent s'harmoniser avec les politiques sectorielles dont relèvent les 9 sous-secteurs prioritaires ;
- le SP/CNDD pourrait davantage faire preuve de leadership notamment en matière d'actions des changements climatiques à travers diverses actions : (i) en catalyser/booster le processus de mise en place effective des cellules ministérielles de développement durable dont les points focaux ministériels pourront être désignés parmi leurs membres ; (ii) diffuser/communiquer davantage sur les indicateurs de développement durable afin que tous les acteurs en charge de la planification du suivi et l'évaluation s'en approprient et en font usage ; (iii) trouver des points focaux au sein de chaque Ministère, notamment au niveau des DGEES ou des cellules ministérielles de développement durable qui vont être les intermédiaires pour la mobilisation des informations relatives au sous-secteur ministériel ;
- le système de suivi et évaluation des actions des changements climatiques gagnerait à s'intégrer aux dispositifs actuels de suivi et évaluation des politiques sectorielles et du PNDES pour le rendre plus fluide et amoindrir les coûts ;
- le renforcement des capacités opérationnelles du personnel en charge du suivi et évaluation au sein du Service Changements Climatiques du DCCI du SP/CNDD ; ainsi que des autres acteurs intervenant dans le dispositif (par exemple, les DGEES).

Le contexte étant bien campé et assorti de suggestions, le système de suivi et évaluation des actions de changements climatiques peut être à présent décrit.

IV. LE SYSTÈME OPERATIONNEL DE SUIVI ET EVALUATION

Le système repose sur un dispositif de suivi qui lui-même s'inspire de la définition donnée plus haut. Dans cette définition, on note : (4.1) un processus continu de collecte systématique, de traitement et l'analyse de ces informations ; (4.2.) l'utilisation et la communication sur celles-ci. A partir des deux précédents points, il sera possible de (4.3.) schématiser le système avant de (4.4) mettre en exergue les besoins en renforcements de capacités et terminer par (4.5) quelques éléments de budgétisation.

4.1. Dispositif de collecte et d'analyse des informations

Pour assurer la mise en place d'un processus continue de collecte systématique d'informations sur les actions des changements climatiques au Burkina Faso, il est nécessaire, en se basant sur l'état de lieux, de :

- définir les outils de base ;
- préciser les acteurs en spécifiant leurs rôles et éventuellement leurs responsabilités ;
- préciser le niveau de production et le circuit de transmission de l'information.

4.1.1. Outils de base

Ces outils sont de trois ordres. On a d'abord, les outils de référence que sont : les indicateurs, permettant d'analyser la performance des actions de changements climatiques, ensuite, la collecte et enfin l'analyse.

- **Indicateurs**

Au niveau des outils de référence, il y a deux groupes d'indicateurs selon qu'ils soient relatifs aux mesures d'adaptation ou aux mesure d'atténuation contenues dans le PNA et/ou la CDN. D'où la nécessité d'identifier les indicateurs communs au PNA et à la CDN pour faciliter le suivi et également l'évaluation. Ainsi, ce sont les actions des changements climatiques qui sont suivies dans un cadre intégré et commun au PNA et à la CDN et associé aux politiques

sectorielles et à l'ONEDD (voir cadre d'identification des indicateurs commun à l'annexe 3). Pour y parvenir, la méthodologie a été déjà décrite plus haut.

Associer le suivi et évaluation des actions des changements climatiques aux politiques sectorielles est d'autant plus pertinente que la mise en œuvre de ces politiques intègre potentiellement les actions/activités de l'ensemble des acteurs intervenants dans le secteur concerné : Etat (les départements ministériels concernés), les collectivités territoriales, les institutions consulaires, les acteurs non étatiques (Organisations professionnelles (OP), OSC, Secteur privé), les partenaires techniques et financiers (PTF). En plus, les cadres de concertations et la production des rapports de performance se font de façon régulière chaque année avec des sessions à mi-parcours. Il en est de même pour l'ONEDD qui est un processus continu de collecte et de diffusion des informations de développement durable.

- **Collecte des informations**

Pour assouplir le mécanisme de suivi et le rendre moins coûteux et viable, la collecte des données et autres informations se fera une fois par an essentiellement auprès des DGESS et de l'ONDD suivant la requête suivante :

- MEEVCC : (i) Rapport annuel d'évaluation de la performance (des projets et programmes) du MEEVCC, (ii) le Canevas bilan global de la Matrice des reformes et des investissements structurants sectoriels du MEEVCC.
- MAAH : (i) Rapport annuel d'évaluation de la performance (des projets et programmes) du MAAH, (ii) le Canevas bilan de la Matrice des reformes et des investissements structurants sectoriels du MAAH et (iii) Rapport annuel de performance du CSD « Production Agro-Sylvo-Pastorale » (PASP) ;
- MRAH : (i) Rapport annuel d'évaluation de la performance (des projets et programmes) du MRAH, (ii) le Canevas bilan de la Matrice des reformes et des investissements structurants sectoriels du MRAH ;
- MESRSI : Rapport annuel de performance du CSD « Recherche et de l'Innovation » (RI);

- ME : (i) Rapport annuel d'évaluation de la performance (des projets et programmes) du ME, (ii) le Canevas bilan de la Matrice des reformes et des investissements structurants sectoriels du ME et (iii) Rapport annuel de performance du CSD « Transformations Industrielles et Artisanales » (TIA) ;
- MFSNFAH : (i) Rapport annuel d'évaluation de la performance (des projets et programmes) du MFSNFAH, (ii) le Canevas bilan de la Matrice des reformes et des investissements structurants sectoriels du MFSNFAH et (iii) Rapport annuel de performance du CSD « Travail, emploi et protection sociale » (TEPS);
- MS : (i) Rapport annuel d'évaluation de la performance (des projets et programmes) du MS, (ii) le Canevas bilan de la Matrice des reformes et des investissements structurants sectoriels du MS et (iii) Rapport annuel de performance du CSD « Santé »
- MI : (i) Rapport annuel d'évaluation de la performance (des projets et programmes) du MI, (ii) le Canevas bilan de la Matrice des reformes et des investissements structurants sectoriels du MI et (iii) Rapport annuel de performance du CSD « Infrastructures de Transport, de Communication et d'Habitat » (ITCH) ;
- MUH : (i) Rapport annuel d'évaluation de la performance (des projets et programmes) du MUH et (ii) le Canevas bilan de la Matrice des reformes et des investissements structurants sectoriels du MUH ;
- MEA : (i) Rapport annuel d'évaluation de la performance (des projets et programmes) du MEA, (ii) le Canevas bilan de la Matrice des reformes et des investissements structurants sectoriels du MEA et (iii) Rapport annuel de performance du CSD « Environnement, Eau et Assainissement » (EEA).
- MINEFID et SP/PNDES : Rapport d'évaluation de performance global annuel
- ONDD : Base de données des indicateurs (paramètres spécifiés dans l'annexe 3) de l'ONEDD

Par souci de fiabilité, des informations complémentaires peuvent être collectées à l'aide des d'autres plateformes disponibles :

- le Dispositif Intégré de Suivi évaluation du PN-AEP, PN-AEUE, PNAH, PN-GIRE et du PGEA du MEA;
- le Système national d'information sur l'eau (SNIEau) du MEA;
- le Système d'Information, de Planification et de Suivi-Evaluation des Résultats (SIPSER) de la DGESS/MEEVCC pour un suivi de qualité de la mise en œuvre des actions et des activités en matière d'environnement et de développement durable ;
- le Système d'Information Urbain (SIU) du MUH;
- la plateforme digital du PIF/MEEVCC pour le suivi et évaluation sur le potentiel de réduction nette des émissions de GES et de la séquestration du carbone.

Par ailleurs, étant donné que dans la plupart des cas, les cadres de concertation régionaux relatifs aux politiques sectorielles fonctionnent faiblement ou pas du tout, il est possible de s'appuyer au niveau des collectivités territoriales sur au moins deux groupes pour collecter également des informations. Ce sont d'une part, les trente-deux (32) communes dans cinq (05) régions (Boucle de Mouhoun, Sud-Ouest, Est, Centre-Sud, Centre-Ouest) ayant bénéficié du Projet d'Appui aux Populations Dépendantes de la Forêt (PAPF) et/ou d'autre part, les six (06) communes dans trois (03) régions (centre-nord², Est³ et Boucle du Mouhoun⁴) qui ont bénéficié du Projet Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale (COGEL). Les différentes collectivités ont, dans le cadre de ces projets, bénéficié de renforcement de capacité devant leur permettre de produire des informations climatiques et de gérer efficacement les risques et les opportunités liés aux changements climatiques.

Enfin, bien qu'en l'état actuel, d'une part, il paraît bien difficile de capitaliser les actions initiées par les ONG et OSC et d'autre, il est prévu qu'elles soient prises en compte dans les politiques sectorielles à travers les CSD, les OSC majeures disposant de base de données peuvent être intégrées dans le système.

² Communes de Bourzanga et de Barsalogo

³ Communes de Thion et de Foutouri

⁴ Communes de Ouarkoye et de Sono

Dès lors que les informations sont collectées, il convient de les utiliser pour renseigner le cadre d'identification des indicateurs qui peut servir éventuellement de cadre de mesure de la performance des actions des changements climatiques. Ainsi, l'on dispose d'un format approprié pour l'analyse et la production des rapports annuels de performance des actions des changements climatiques au Burkina Faso.

- **Analyse des informations**

Le rapport est le principal et pratiquement le seul outils d'analyse. Il peut s'intituler « *Rapport d'analyse de la performance des actions de changements climatiques au Burkina Faso* ». La production de ce rapport d'analyse qui devrait pas excéder une vingtaine de pages (sans les annexes) se fait selon la structure suivante :

- **Résumé exécutif** qui est une synthèse de deux pages maximum du rapport. Il présente les principales activités/actions et les résultats atteints (effets et impacts) par secteur et les recommandations qui en découlent à la conclusion.
- **Introduction** permettant de présenter le contexte (période couverte par le rapport, rappel des secteurs concernés, brève présentation d'un évènement climatique survenu durant la période, etc.), un rappel des objectifs, une brève présentation de la méthode de collecte des données/information et éventuellement des contraintes, avant de donner le plan du rapport ;
- **Analyse des activités et produits** qui fait une description d'une part, des activités réalisées par secteur durant la période et d'autre part, l'agrégation de l'ensemble des activités réalisées depuis l'année de référence (2015 ou 2016 selon les cas). Les rapports annuels d'évaluation de la performance (des projets et programmes) et les canevas bilan de la matrice des reformes et des investissements structurants sectoriels des différents ministères sont les outils de collecte qui permettent de rédiger cette partie du rapport. Il est également possible que des rapports annuels de performance des CSD sectoriels puissent aider à le faire. En effet, bien que dans la politique sectorielle, le cadre de mesure des rendements ne se limite qu'au niveau des effets et

des indicateurs y relatifs qui ne peuvent tous varier tous les ans, il est possible qu'en certaines années, le rapport de performance de la CSD n'évoque que des activités rattachées à certains effets attendus. Dans de tels cas, ces rapports permettront de nourrir cette partie.

- **Analyse des effets et des impacts** qui présente le cheminement vers l'atteinte des effets attendus et incidemment des impacts. Pour rédiger cette partie, les rapports annuels de performance des CSD sectoriels serviront à la collecte. Par ailleurs, l'ONEDD peut éventuellement aider à disposer d'informations relatives à l'analyse des effets et impacts.
- **Conclusion et Recommandations** qui encouragent les bonnes pratiques/résultats et interpellent les différents acteurs sur des questions spécifiques, sans doute en lien avec le contexte.
- **Annexe** présente entre autre, le cadre de mesure de la performance renseigné pour les 09 secteurs en faisant ressortir que les effets relatifs aux changements climatiques (voir le cadre logique de référence).

4.1.2. Acteurs, leurs rôles et responsabilités

Le fonctionnement du système repose sur trois groupes d'acteurs principaux et un groupe d'acteurs secondaires.

Les acteurs principaux sont :

- **La cellule de suivi et évaluation au sein du Service Changements Climatiques du DCCI du SP/CNDD** dont le rôle est d'assurer la collecte des informations auprès des structures indiquées dans la section précédente. Elle est responsable de la production du « *Rapport d'analyse de la performance des actions de changements climatiques au Burkina Faso* ». Par mesure d'efficacité, l'équipe peut s'organiser par sous-secteurs de façon à répartir la collecte entre les membres. D'abord chaque membre se charge de collecter les données de l'ONEDD et les rapports auprès d'un certain nombre de DGESS et ensuite il les met à la disposition des personnes chargées d'analyser des sous-

secteurs. La compilation de l'ensemble des secteurs se fera par une personne désignée au sein de la cellule. Et l'examen se fait en plénière avec l'ensemble des membres de la cellule.

- Dans l'immédiat, **les DGESS des départements ministériels des sous-secteurs prioritaires ainsi que le SP-PNDES** qui vont faciliter la collecte des informations avec la mise à disposition de : (i) Rapport annuel d'évaluation de la performance (des projets et programmes) du Ministère, (ii) le Canevas bilan de la Matrice des reformes et des investissements structurants sectoriels du Ministère et selon les cas, (iii) Rapport annuel de performance du CSD du secteur.
- A court et moyen termes, **deux points focaux seront désignés au sein de chaque ministère, au niveau de la DGESS. Des membres des cellules ministérielles de développement durable** récemment créées peuvent être mis à contribution en jouant le rôle de point focal. Il est à noter que ni les points focaux, ni les DGESS n'ont de responsabilité particulière puisqu'on ne leur demande pas un travail supplémentaire ; les différents rapports sollicités sont censés être déjà produits indépendamment du système de suivi et évaluation des actions des changements climatiques.
- L'ONDD qui gère l'ONEDD veille à mettre à la disposition de la cellule de S&E les données relatives aux différents indicateurs (paramètres) identifiées à son niveau.

Le groupe d'acteurs secondaires est un **Comité consultatif technique d'examen du rapport** produit par la cellule de suivi et évaluation au sein du Service Changements Climatiques du DCCI du SP/CNDD. Par souci de simplification du mécanisme, ce comité est constitué par les membres du CASEM du MEECVCC. Ce comité qui se tient en une session chaque année a un rôle d'examen et de validation du « *Rapport d'analyse de la performance des actions de changements climatiques au Burkina Faso* » de l'année écoulée. Pour y parvenir, le SP/CNDD devra faire inscrire dans l'agenda du CASEM un point concernant l'examen et la validation du « *Rapport d'analyse annuel de performance des actions de changements climatiques* ».

4.1.3. Circuit de collecte et d'analyse

Comme décrit plus haut, le circuit de collecte est tout simple puisqu'il s'agit des données ou informations secondaires, c'est-à-dire ayant été déjà ou produite ou collectées par d'autres structures. Il se décline selon la séquence suivante :

- A la base, les informations sont collectées et analysées par les DGESS et disponibles à travers : (i) les rapports annuels d'évaluation de la performance (des projets et programmes) des départements ministériels, (ii) les canevas bilan de la matrice des réformes et des investissements structurants sectoriels des départements ministériels et (iii) les rapports annuels de performance des CSD sectoriels. Les points focaux éventuellement au sein des cellules ministérielles de développement durable récemment mis en place au sein des DGESS pourront, à court et moyen termes, mobiliser ces rapports. Au niveau de l'ONDD, les données de l'ONEDD sont également collectées à travers ses propres réseaux.
- Les membres de la cellule de suivi et évaluation du SP/CNDD au sein du DCCI se chargent individuellement de collecter ces différents rapports auprès des DGESS, éventuellement à travers les points focaux désignés des ministères dont ils sont responsabilisés. Ils les mettent à la disposition de l'ensemble des membres de la cellule de S&E qui vont les analyser chacun en fonction des sous-secteurs dont il est responsabilisé et ce en référence au cadre d'identification des indicateurs (voir annexe 3). Des informations complémentaires sont collectées sur l'ONEDD. Un membre désigné de la cellule se charge de compiler ou agréger les informations de l'ensemble des sous-secteurs prioritaires que la cellule va examiner.

4.1.4. Cadre organisationnel

Pour éviter des charges supplémentaires générées par ce système et ce en vue de garantir sa viabilité, le cadre organisationnel se veut très simple et souple. Comme indiqué, la cellule de suivi et évaluation au sein du Service Changements Climatiques du DCCI au SP/CNDD gère entièrement le système à l'aide des DGESS et de l'ONEDD qui n'ont pas à faire un travail supplémentaire. Et même, le comité consultatif technique proposé, c'est-à-dire le CASEM du MEEVCC n'a aucun caractère contraignant puisqu'il est statutairement constitué chaque

année. Il vise à légitimer le « *Rapport d'analyse annuel de performance des actions de changements climatiques* » produit par la cellule de S&E.

4.2. Utilisations et communication des résultats

4.2.1. Utilisations des résultats

Concernant les utilisations, les informations et données recueillies et les rapports produits peuvent principalement servir à trois niveaux :

- d'une part, en terme de capitalisation, certaines données collectées auprès des DGEES peut aider à alimenter la base de données de l'ONEDD ;
- d'autre part, les informations recueillies peuvent servir à renseigner le processus MRV du Burkina Faso ;
- le contenu du « *Rapport d'analyse annuel de performance des actions de changements climatiques* » peut être utilisé pour monter des projets d'ordre climatique et mobiliser des financement internationaux.

4.2.2. Communication des résultats

S'agissant de la communication, pour la rendre pérenne, il est nécessaire d'envisager un mécanisme qui ne génère moins de coût supplémentaire. Dans cette perspective, deux types de supports de communication vont permettre de diffuser les résultats à travers cinq canaux. D'abord, s'agissant des supports de communication, c'est :

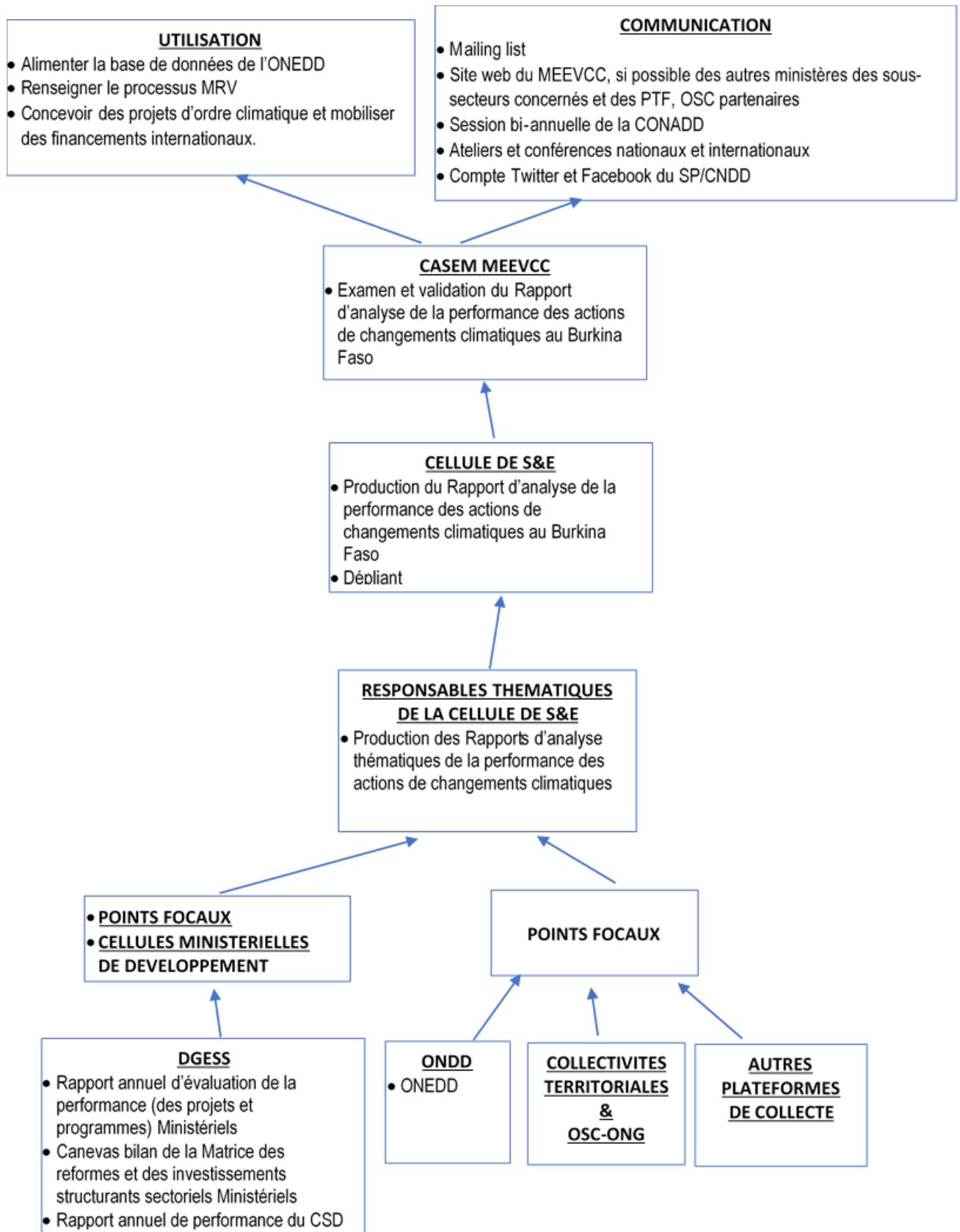
- le « *Rapport d'analyse de la performance des actions de changements climatiques au Burkina Faso* » ;
- un dépliant qui reprend les principaux résultants par sous-secteurs et les recommandations contenus dans le rapport complet. En d'autres termes, c'est simplement le résumé exécutif du rapport qui est repris dans le dépliant.

Les canaux de communications qui sont au nombre de cinq serviront essentiellement à une large diffusion des rapports et/ou des dépliants :

- Un mailing list constitué de : SP/CNDD et les DGESS et les cellules ministérielles de développement durable des départements ministériels des sous-secteurs prioritaires élargies à aux DGESS du MESRSI et du MINEFID et au SP/PNDES, (ii) l'AND-FVC, (iii) des agences techniques nationales (par exemple l'ANAM), des représentants des OSC, des Collectivités territoriales, des structures de recherche (par exemple le CNRST, le LAMI⁵, etc.), du Secteur privé, des PTF actifs et de toute autre structure jugée pertinente sur les questions relatives aux changements climatiques;
- Le site web du MEEVCC, si possible des autres ministères des sous-secteurs concernés et des PTF, OSC partenaires ;
- La session bi-annuelle de la CONADD ;
- Les ateliers et conférences nationaux et internationaux
- Le compte Twitter et Facebook du SP/CNDD

⁵ Le LAME est devenu maintenant le LAMI

4.3. Schéma global du système de suivi et évaluation



4.4. Nécessité de renforcement des capacités des acteurs

Comme indiqué d'une part, au niveau de l'état des lieux et d'autre part au niveau des défis et suggestions, il est indispensable de renforcer les capacités des différents acteurs (la cellule de suivi et évaluation au sein du Service Changements Climatiques du DCCI au SP/CNDD, les DGESS des secteurs prioritaires, les points focaux, les collectivités territoriales, ainsi que les ONG/OSC concernées) et éventuellement par secteur pour garantir l'opérationnalité du système. En cohérence avec le « plan de renforcement des capacités des acteurs en lien avec la mise en œuvre du plan national d'adaptation (PNA) aux changements climatiques du Burkina Faso » déjà réalisé par le PAS-PNA en 2019 et un sondage réalisé récemment par la DCCI du SP/CNDD, les renforcements de capacités devront se faire sur :

- la connaissance et l'utilisation de l'information climatique ;
- les aspects clés des PNA et CDN ;
- les stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre ;
- le système de suivi et évaluation.

4.5. Éléments de budgétisation des activités clés

Le fonctionnement du système proposé ne devrait pas générer de charges financières supplémentaires significatives. Toutefois, si possible, les éléments suivants sont à prendre en compte dans le budget de fonctionnement annuel :

- Impression de la dernière version du dépliant : au moins 1 000 exemplaire
- Impression de la dernière version du rapport : au moins 250 exemplaires. Ces deux premiers éléments peuvent être évitées en ne maintenant que les versions numériques qui seront diffusées à travers les plateformes numériques énumérées plus haut ;
- Les sessions de renforcement de capacités : quatre sessions d'une trentaine de personnes par session (location de salle et de matériels de formation, prise en charge

des participants et du formateurs, impression de documents éventuellement, pause-café et pause-déjeuner, etc.) ;

- Forfait pour communication (internet et téléphone)

CONCLUSION

En lien avec les objectifs de la présente étude prédéfinis dans les TDR, il ressort au terme du présent rapport, que de façon générale, il y a une conscience accrue et des pratiques de suivi et d'évaluation bien ancrées dans la conception de l'action publique. Toutefois, il convient de noter que l'architecture, de par les mécanismes de suivi et évaluation souffre d'un certain nombre de faiblesses plus ou moins handicapant. Dans le domaine spécifique des changements climatiques, il a quelque peu manqué de leadership et cela s'est ressentie au niveau de la planification des politiques nationales et sectorielles. D'où la nécessité de proposer un système relativement souple et dont le fonctionnement ne génère quasiment pas de charges financières additionnelles. En effet, le système de suivi et évaluation a été conçu avec des indicateurs jugés communs au PNA et à la CDN et ceux-ci sont formulées de manière identique aux indicateurs des politiques sectorielles dont sont rattachés les sous-secteurs prioritaires du PNA et de la CDN et aux indicateurs de l'ONEDD. L'avantage de cette approche est qu'il aligne/confond le dispositif de suivi et évaluation des actions des changements climatiques à des dispositifs fonctionnels déjà (celui des politiques sectorielles et de l'ONEDD). Cela allège donc le dispositif de collecte des informations en réduisant grandement le nombre d'acteurs, en raccourcissant le circuit de collecte et incidemment réduit les coûts.

BIBLIOGRAPHIE

Assemblée Nationale (2018) : « Loi N°034-2018/AN portant pilotage et gestion du développement », 22 pages

GIZ (2016), « Développer des systèmes nationaux de suivi et évaluation de l'adaptation : guide méthodologique », 64 pages

Burkina Faso (2017), « Politique sectorielle Recherche et de l'Innovation (2017-2026) » 75 pages.

Burkina Faso (2017), « Politique sectorielle Santé (2018-2027) » 73 pages ;

Burkina Faso (2018), « Politique sectorielle Environnement, Eau et Assainissement (2018-2027) » 73 pages ;

Burkina Faso (2018), « Politique sectorielle Infrastructures de Transport, de Communication et d'Habitat (2018-2027) » 77 pages ;

Burkina Faso (2018), « Politique sectorielle Production Agro-Sylvo-Pastorale (2017-2026) » 74 pages ;

Burkina Faso (2018), « Politique sectorielle Transformations Industrielles et Artisanales (2018-2027) » 66 pages ;

Burkina Faso (2018), « Politique sectorielle Travail, emploi et protection sociale (2018-2027) » 81 pages ;

MEDD (2015), « Projet d'Appui aux Populations Dépendantes de la Forêt : CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) », Version finale, 122 pages.

MERH (2015), « Contribution Déterminée au niveau National », 56 pages

MERH (2015), « Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques », 155 pages

MINEFID (2016), « Plan National de Développement Economique et Social », 136 pages

PAS-PNA (2019), « Identification des priorités sous-financées en lien avec la mise en œuvre du plan national d'adaptation (PNA) aux changements climatiques du Burkina Faso », 30 pages

PAS-PNA (2019), « État des lieux de l'intégration du changement climatique dans les politiques nationales d'adaptation et de développement au Burkina Faso », 53 pages.

PAS-PNA (2019), « plan de renforcement des capacités des acteurs en lien avec la mise en œuvre du plan national d'adaptation (PNA) aux changements climatiques du Burkina Faso », 37 pages.

PNUD (2016), « Évaluation Finale du Projet « Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale (COGEL) », Rapport définitif, 80 pages.

UNICEF (2017), « Diagnostic des Capacités Évaluatives au Burkina Faso »

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence de l'étude

Mandaté par :



Ministère fédéral
de l'Environnement, de la Protection de la Nature
et de la Sécurité nucléaire

de la République fédérale d'Allemagne

Mis en œuvre par :



En coopération avec :



Sous la tutelle du :



Projet d'appui scientifique aux processus de plans nationaux d'adaptation (PAS-PNA)

Termes de référence

**Recrutement d'un consultant national pour l'élaboration
d'un système de suivi et évaluation des actions des
changements climatiques au Burkina Faso**

2019

Août

Projet	PAS-PNA : Projet d'appui scientifique aux processus de plans nationaux d'adaptation (PAS-PNA)
Pays focal	Burkina Faso
Date	22 août 2019
Projet N° (PN)	15.9043.9-004.00

a. Contexte et justification

Le Burkina Faso s'est doté depuis 2015 d'un plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) aux fins de renforcer la résilience du pays aux impacts des changements climatiques et promouvoir l'intégration systématique de l'adaptation dans les efforts nationaux de développement. En effet, le PNA constitue le cadre de référence pour toutes les interventions en matière d'adaptation aux changements climatiques et a établi des actions d'adaptation pour la période 2015-2020 dans les secteurs prioritaires notamment l'agriculture, l'élevage, l'environnement, l'énergie, la santé et l'habitat ainsi que la sécurité en eau.

Pour la mise en œuvre du PNA, le pays bénéficie pour la période 2018-2019 de l'appui du projet d'appui scientifique aux processus de plans nationaux d'adaptation (PAS-PNA). Financé par le Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire (BMU), le PAS-PNA est mis en œuvre par la GIZ en collaboration avec Climate Analytics, sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique.

L'objectif global poursuivi par ce projet est de renforcer les capacités nationales pour la mise en œuvre du processus PNA basé sur des données scientifiques. Cet objectif sera toutefois atteint à travers quatre composantes que sont 1) le renforcement du cadre de gouvernance du processus PNA, 2) le renforcement de la capacité scientifique pour la planification et la programmation de mesures d'adaptation, 3) la facilitation de l'accès au financement de mesures d'adaptation prioritaires et 4) la mise en place d'un réseau d'échange des praticiens sur le processus PNA.

La mise en œuvre du PNA repose sur la responsabilisation des acteurs et la cohérence des interventions ainsi que le partenariat qui sont les principes directeurs essentiels pour assurer l'appropriation et la durabilité des interventions par les parties prenantes. Ainsi, l'évaluation à mi-parcours, conduite en 2018 par le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP- CNDD), a montré que des résultats importants ont été engrangés dans les différents secteurs ciblés du PNA.

Nonobstant ces acquis, des faiblesses ont été mises en évidence au rang desquelles i) la faible synergie entre les différentes parties prenantes du PNA, ii) le non fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation des PNA sectoriels et iii) l'absence d'un mécanisme de coordination intersectorielle des actions du PNA.

Le PAS-PNA a abouti aux mêmes conclusions par le truchement de diverses études notamment i) l'état des lieux des capacités nationales de planification d'adaptation aux changements climatiques, ii) l'analyse organisationnelle du processus PNA et iii) l'élaboration du plan de renforcement des capacités institutionnelles.

L'Accord de Paris appelle à une transparence accrue des mesures d'adaptation aux changements climatiques (ACC) et demande aux Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) de partager les informations sur les progrès réalisés en matière d'ACC. Dans la même dynamique, les Directives techniques du groupe d'experts des Pays les Moins Avancés (LEG) suggèrent d'utiliser les résultats du suivi du processus PNA aux fins d'échanger des informations et d'informer régulièrement à travers les Communications nationales et la Conférence des parties (COP) de la CCNUCC.

La GIZ a également élaboré durant six années consécutives des guides pour le suivi-évaluation (S&E) de l'adaptation aux niveaux national et projet. Cette expertise lui a imprimé la notoriété au niveau des négociations sur le Climat. Toutefois, de nombreux pays comme le Mexique, les Philippines et le Maroc ont déjà utilisé ces guides pour développer leurs systèmes de S&E.

Par ailleurs, les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) constituent un élément essentiel de la mise en œuvre de l'Accord de Paris pour la réduction de la température mondiale à 2°C voire la limiter à 1,5°C. Ainsi, les CDN du Burkina Faso, adoptées en 2015 prennent en considération les efforts d'adaptation et d'atténuation. Cependant, l'état d'exécution des CDN du pays rapporte que de nombreuses actions sont entreprises et orientées sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales, la diversification des sources d'énergie, le renforcement des capacités et la maîtrise de l'eau ainsi que l'efficacité énergétique. Malgré ces efforts consentis, la mise en œuvre des CDN reste confrontée aux mêmes contraintes que celles du PNA.

Le PAS-PNA voudrait recruter un consultant national pour développer un système de S&E permettant de rendre compte des impacts des changements climatiques et des

mesures d'adaptation et d'atténuation se rapportant aux secteurs prioritaires définis dans le PNA et les CDN.

b. Objectifs de l'étude

L'objectif général est d'appuyer l'élaboration d'un dispositif national de suivi et évaluation de l'adaptation et de l'atténuation aux changements climatiques. En revanche, les objectifs spécifiques poursuivis par l'étude sont les suivants :

- faire un état des lieux des système de suivi-évaluation (S&E) existants ;
- identifier des indicateurs de S&E communs pour le PNA et les CDN et ce dans les secteurs concernés ;
- identifier des besoins de renforcement des capacités des acteurs nationaux liés au S&E ;
- proposer des canaux de diffusion des informations générées par le système de S&E ;
- formuler des recommandations pour l'opérationnalisation du dispositif de S&E.

c. Produits attendus

Le consultant fournira les livrables consignés dans le tableau ci-après.

N°	Livrables attendus	Echéances indicatives
1	Une note méthodologique détaillée incluant : <ul style="list-style-type: none">- Liste de références du suivi-évaluation au Burkina Faso (aux niveau national, sectoriel et local) pour informer les prochaines étapes ;- Liste de personnes à interviewer dans les différents secteurs ainsi que le questionnaire de collecte des informations ;- Calendrier des activités.	Octobre 2019
2	Un rapport provisoire du système de S&E suivant les tâches de la mission et assorti des indicateurs 1) globaux qui reflètent la mise en œuvre du PNA et des CDN et 2) complémentaires existants aux niveaux central et sectoriel pour mesurer l'adaptation et	Novembre 2019

	l'atténuation en lien avec le plan national de développement économique et social (PNDES) et / ou les objectifs de développement durable (ODD). Par ailleurs, le rapport sera validé en deux étapes : première étape (atelier interne par le SP-CNDD et le PAS-PNA) et deuxième étape (atelier national de validation).	
3	Un rapport définitif prenant en considération les observations des étapes de validation sus-mentionnées. En effet, la version définitive du rapport doit être fournie sur support électronique et en quatre (04) exemplaires sur support papier.	Novembre 2019

d. Tâches du consultant

Sous la supervision de l'équipe du PAS-PNA et en étroite collaboration avec le SP-CNDD, le consultant assurera les tâches ci-après :

- faire un état des lieux des dispositifs de S&E existants aux niveaux national, local et sectoriel ;
- déterminer et décrire les indicateurs spécifiques aux résultats de l'adaptation et de l'atténuation dans les secteurs prioritaires du PNA et des CDN ;
- élaborer et fournir des méthodes et outils adaptés et pratiques à utiliser pour faciliter la collecte de données pour le dispositif de S&E de l'adaptation et de l'atténuation ;
- analyser les principales contraintes rencontrées pour mesurer l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques ;
- réfléchir à la façon d'intégrer le S&E aux dispositifs existants ou d'établir des liens avec ces dispositifs aux fins de répondre le mieux possible aux besoins des utilisateurs ;
- faire des propositions pour la responsabilisation de la structure ou l'équipe en charge du suivi-évaluation du PNA et des CDN ;
- définir les rôles et responsabilités des institutions et acteurs dans l'opérationnalisation du dispositif de SE et les ressources indispensables en la matière ;

- proposer un paragraphe au maximum de deux pages d'outils de communication (Quoi ? Quand ? Groupe cible ? Canal de diffusion ? Produit d'information ?) pour la diffusion des informations générées par le système de S&E ;
- participer aux différents ateliers tout au long du processus d'élaboration du système de S&E ;
- organiser les concertations et conduire toutes les investigations pour la collecte d'informations nécessaires ;
- produire conformément aux objectifs et tâches de l'étude, la version provisoire qui sera validée par les acteurs clés au cours des ateliers ;
- finaliser à l'issue de l'atelier de validation et transmettre au PAS-PNA, la version définitive du rapport sur support électronique et en quatre (04) exemplaires sur support papier.

e. Principaux acteurs à impliquer

Le consultant doit travailler avec de nombreux acteurs impliqués dans les processus de PNA et des CDN. Ce sont :

- L'Autorité Nationale Désignée du Fonds Vert pour le Climat ;
- Le Secrétariat Permanent du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) ;
- Le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique ;
- Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-Agricoles ;
- Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ;
- Le Ministère de l'Energie ;
- Le Ministère en charge de la promotion de la femme ;
- Le Ministère de la Santé ;
- Le Ministère des Infrastructures et de l'Habitat ;
- Le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Les Organisations de la Société Civile.

f. Profil du consultant

L'expert national doit répondre aux critères ci-après :

- être titulaire d'un diplôme universitaire Bac +5 au moins en sciences de l'environnement, agronomie, sociologie, économie, planification ou tout autre diplôme équivalent ;
- disposer d'une expérience d'au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles avérées dans la conduite d'études similaires ;
- avoir une connaissance des systèmes de suivi-évaluation existants aux niveau national et international ;
- avoir une excellente capacité de communication orale et écrite en français et une bonne connaissance de l'anglais ;
- disposé d'une bonne connaissance des processus PNA et CDN ainsi que des enjeux liés aux changements climatiques ;
- avoir une connaissance approfondie du dispositif institutionnel du pays en matière de gouvernance des changements climatiques.

g. Modalités pratiques de réalisation de la mission

Le consultant sera mobilisé pour vingt (20) jours de travail à compter de la date de signature du contrat. Le paiement de la prestation se fera en trois (03) tranches :

- 20 % à la signature du contrat ;
- 30% à la validation de la version provisoire de l'étude ;
- et le solde au dépôt du rapport définitif de l'étude.

h. Dossier de candidature

Le dossier sera traité selon la procédure appliquée par le Bureau GIZ Burkina Faso. Les consultants intéressés doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

❖ **une proposition technique**

- note explicative sur la compréhension des termes de référence ;

- brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission ;
- curriculum vitae incluant les expériences et compétences en lien avec la consultation.

❖ **une proposition financière**

La proposition financière doit indiquer le montant total/somme forfaitaire globale. Afin d'aider la GIZ dans la comparaison des offres, chaque proposition financière comprendra une ventilation détaillée du montant forfaitaire incluant les honoraires du consultant (indemnités journalières X nombre de jours ouvrables prévus).

i. Contact

Fiacre BASSON, Conseiller Technique du PAS-PNA

M. 54 40 00 51/78 49 30 80

E. fiacre.basson@giz.de

Kouka OUEDRAOGO, Point Focal du PAS-PNA au SP-CNDD

M.76 39 26 71 /70 12 99 06

E. okouka17@gmail.com

Hassan Diallo, Coordinateur du PAS-PNA

M.54 40 00 50/78 83 14 74

E. hassane.diallo@giz.de

Annexe 2 : Liste indicatif des personnes ressources contactées

NOM ET PRENOM	STRUCTURE	CONTACT
Yassia KINDO	DGESS MAAH (DG)	70 75 31 94 yassiakindo@gmail.com
Yves BAZIE	DSS/DGESS MAAH	67171818/70 70 10 27(Wh) sevy_baz@yahoo.fr
Emilien BAKONE	DGESS MRAH	70 22 48 61/75 84 79 05/78 00 47 90 bakonyisso@yahoo.fr
Issa BELEMVIRE	DGESS MRAH	70 09 48 84/78 49 48 79 belemvireissa@yahoo.fr
Jocelyn NABI	DGESS Energie (DG)	70 73 85 39/ 78 26 84 78 nabi_jocelyn@yahoo.fr
Rosalie NARE	DSEC/DGESS Energie	70 27 02 29/79 23 50 11
Roger OUEDRAOGO	DCPP/DGESS Energie	78 22 00 11/60 59 60 53/67 91 04 07(Wh) ouedraogobroger@yahoo.fr
Binta TRAORE/OUEDRAOGO	DGESS Energie	71 85 61 15/78 05 44 20 (Wh) ouedasbinta@yahoo.fr
Joyce OKA	DGESS MI (DG)	70 05 15 41 okajoyce@yahoo.fr
Dominique NIKIEMA	DSEC/DGESS MI	70 02 22 26/74 44 55 55
Soumaila ZOROM	DGESS MFSNFAH (DG)	70 29 97 20 soumzorom@gmail.com
Fatoumata OUBDA	DGESS MTMUSR (DG)	76 15 70 38/62 42 39 62 f.oubda@yahoo.fr
Bourahima OUEDRAOGO	DGESS MEA (DG)	Ouedbourahima19@gmail.com 71 26 18 28
Omar KOMI	DPPO/DGESS MEA	omarkomibf@gmail.com
Michel OUABA	DGESS MEEVCC (DG)	72 89 89 89
Aboudou ILBOUDO	DFP/DGESS MEEVCC	71 64 40 13
Oussenou OUEDRAOGO	DSEC/DGESS MEEVCC	72 58 31 29 ousouedra@gmail.com
RIMBA	DSEC/DGESS (MESRSI)	70 29 45 38
Saturnin BATIONO	DGESS (MESRSI) (DG)	70 75 34 16/78 08 36 51 batiosat_2002.fr
Moise SANOU	ONDD/ SP-CNDD	76 09 41 42
S. Djibril DAYAMBA	Climate Analytics	djibril.dayamba@climateanalytics.org
Fiacre BASSON,	Conseiller Technique du PAS-PNA	54 40 00 51/78 49 30 80 fiacre.basson@giz.de
Hassan DIALLO	Coordinateur du PAS-PNA	54 40 00 50/78 83 14 74 E.hassane.diallo@giz.de
Dr Joel KORAHIRE	DDCI/SP-CNDD	70 72 04 91 jooekorahre@gmail.com
Kouka OUEDRAOGO	DDCI/SP-CNDD	76 39 26 71 /70 12 99 06 e.okouka17@gmail.com
Do Etienne TRAORE	DDCI/SP-CNDD	70 08 67 04
Jean Marie SOURWEMA	FIE (DG)	Jsourwema2002@yahoo.fr 71 04 20 03
Aissata SANE	DGESS (DG)	70 29 4538 saneaissata@yahoo.fr
Alain SIRI	SP/PNDES (SP)	70 26 42 09/66 40 11 63 sirialain@gmail.com

Annexe 3 : Identification des indicateurs communs PNA-CDN

OBJECTIFS SPECIFIQUES PNA-CDN	INDICATEURS	REFERENCES
OS : Objectif Spécifique		OS : Objectif Stratégique ; EA : Effet attendu
1. AGRICULTURE		
OS 1 : Récupérer et restaurer la fertilité des terres dégradées	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des terres dégradées récupérées (Pourcentage, 2015 :5 ; 2020 :50 ; 2026 : 100) : Responsable (DGESS/MEEVCC), Source de vérification (Rapport annuel d'activités du MEEVCC) 	<p>(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 3 : Gestion durable des ressources naturelles</p> <p>OS 3.1 : Préserver et de protéger durablement les ressources forestières et fauniques</p> <p>EA 3.1.2 : La tendance actuelle de dégradation accélérée de l'environnement et des ressources naturelles est inversée</p>
OS 2 : Améliorer l'accès des producteurs agricoles aux facteurs de production agricoles de bonne qualité (équipements, intrants, terres, résultats de recherches agricoles, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des communes ayant mis en place les structures de gestion foncière fonctionnelles (Pourcentage, 2015 : 15; 2020 : 100; 2026 : 100) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (Tableau de bord du MAAH) • Proportion des superficies agricoles sécurisées avec des attestations de possession foncière rurale (APFR) suivant le genre (Pourcentage, 2015 : 1; 2020 : 5; 2026 : 30) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (Tableau de bord du MAAH) • Proportion des Attestations de Possession Foncière Rurale délivrées sur demandes d'actes suivant le genre (Pourcentage, 2015 : 5; 2020 : 45; 2026 : 90) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (Tableau de bord du MAAH) 	<p>(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 1 : sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables</p> <p>OS 1.1 : Accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique (ASPHF) et réduire les pertes à la récolte et post-récoltes</p> <p>EA 1.1.4 : l'accès équitable au foncier et les investissements des acteurs ASPHF sont garantis</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture des crédits agricoles (Pourcentage, 2015 : 17,4; 2020 : 25; 2026 : 35) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (Tableau de bord du MAAH) 	<p>(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 2 : Compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques et accès aux marchés</p> <p>OS 2.2 : améliorer l'accès des acteurs au financement</p> <p>EA 2.2.1 : l'accès des producteurs au crédit est amélioré</p>

	<p>• Taux d'accès des acteurs du secteur rural au crédit bancaire (Pourcentage, 2015 : 21; 2020 : 45; 2026 : 75) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (Rapport annuel d'activités du MAAH)</p> <p>• Pourcentage des prêts des banques commerciales octroyés au secteur ASP (Pourcentage, 2015 : 1,82; 2020 : 2,4; 2026 : 3) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (IAP ;BCEAO)</p>	
	<p>• Part des dépenses publiques consacrées au secteur ASP (Pourcentage, 2015 : 14; 2020 : 14,5; 2026 : 20) : Responsable (SP/CPSA), Source de vérification (lois de finance)</p> <p>• Taux d'absorption des ressources extérieures consacrées au secteur ASP (Pourcentage, 2015 : 40; 2020 : 75; 2026 : 100) : Responsable (SP/CPSA), Source de vérification (Rapport sur la coopération, DGB/MINEFID)</p> <p>• Part des investissements dans les ressources intérieures absorbées dans le secteur ASP (Pourcentage, 2015 : 25; 2020 : 32; 2026 : 75) : Responsable (SP/CPSA), Source de vérification (Circuit informatisé de la dépense)</p>	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 2 : Compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques et accès aux marchés OS 2.2 : améliorer l'accès des acteurs au financement EA 2.2.2 : les engagements de l'Etat pour le financement des actions du secteur sont respectés</p>
	<p>• Taux de couverture des besoins en eau de production agricole (Pourcentage, 2015 ND; 2020 : 85; 2026 : 100) : Responsable (DGESS/MAAH), Source de vérification (Tableau de bord</p>	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 3 : Gestion durable des ressources naturelles OS 3.3 : Contribuer à une gestion intégrée des ressources en eau EA 3.3.2 : la disponibilité de l'eau à des fins de productions agro sylvo pastorales est assurée</p>

<p>OS 3 : Renforcer la résilience des parties prenantes face aux changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Indice de diversification des productions agricoles (unité, 2015 : 0,87 ; 2020 : 0,95 ; 2026 : 0,95) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (EPA/RGA) • Rendement du riz en irrigué (Kg/ha, 2015 : 3 407 ; 2020 : 4 000; 2026: 4 000) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (EPA/RGA) 	<p>(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 1 : sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables</p> <p>OS 1.1 : Accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique (ASPHF) et réduire les pertes à la récolte et post-récoltes</p> <p>EA 1.1.1 : la production et la productivité du secteur ASPHF sont augmentées de façon durable</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Part des productions irriguées dans la production agricole totale (Pourcentage, 2015 : 15; 2020 : 25; 2026 : 30) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (Tableau de bord du MAAH) • Superficie totale de périmètres aménagés (ha, 2015 : 12 854; 2020 : 26 000; 2026 : 72 000) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (Tableau de bord du MAAH) • Taux de mise en valeur des aménagements fonctionnels (Pourcentage, 2015 : 92; 2020 : 98; 2026 : 100) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (Tableau de bord du MAAH) • Volume de la production maraîchère totale (Tonne, 2013 : 1 120 203; 2020 : 1 500 000; 2026 : 2 000 000) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (Tableau de bord du MAAH) • Volume des productions céréalières irriguées (Tonne, 2015 : 221 105; 2020 : 709 400; 2026 : 1 200 000) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (Tableau de bord du MAAH) 	<p>(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 1 : sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables</p> <p>OS 1.1 : Accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique (ASPHF) et réduire les pertes à la récolte et post-récoltes</p> <p>EA 1.1.2 : les productions irriguées se sont accrues</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Superficies céréalières irriguées en saison pluvieuse</i> : Source (ONDD) • <i>Superficies céréalières irriguées en saison sèche</i>, Source (ONDD) • <i>Superficies céréalières irriguées toutes saisons</i>, Source (ONDD) • <i>Evolution des superficies céréalières irriguées</i>, Source (ONDD) 	<p style="text-align: center;">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre n°0202031 : Superficies céréalières irriguées en saison pluvieuse</p> <p>Paramètre n°0202032 : Superficies céréalières irriguées en saison sèche</p> <p>Paramètre n°0202033 : Superficies céréalières irriguées toutes saisons</p> <p>Paramètre n°0202034 : Evolution des superficies céréalières irriguées</p>
	<p>Nombre des technologies/innovations/procédés générés dans les domaines agro-sylvo-pastorale et environnemental (Nombre, 2015 : (5) MEEVCC (17) MESRSI (?)MRAH; 2020 : ND; 2027 : (17) MESRSI) : Responsable (MESRSI), Source de vérification (DGESS/MESRI)</p>	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE-RECHERCHE ET INNOVATION)</p> <p>Axe 2 : le développement de la recherche et de l'innovation</p> <p>OS 2.1: Orienter les programmes de recherche pour l'atteinte des objectifs de développement</p> <p>EA 2.1.1 : La recherche et l'innovation dans les domaines agro-sylvo-pastorale et environnementale sont développées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Aménagements agricoles durablement gérés</i>, Source (ONDD) 	<p style="text-align: center;">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre n°0205014 : Aménagements agricoles durablement gérés</p>
	<p>Part des ménages agricoles pratiquant partiellement ou totalement l'agriculture biologique, Source (ONDD)</p>	<p style="text-align: center;">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre n°0205041 : Part des ménages agricoles pratiquant partiellement ou totalement l'agriculture biologique</p>
<p style="text-align: center;">OS 5 : Assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture des besoins céréaliers (Pourcentage, 2015 : 111; 2020 : 140; 2026 : 140) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (Rapport CPSA) 	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 1 : sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables</p> <p>OS 1.2 : Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables dans un contexte de changement climatique</p> <p>EA 1.2.1: la sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des ménages en insécurité alimentaire structurelle (Pourcentage, 2015 : 10; 2020 : 5; 2026 : 5) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (EPA/RGA) • Score de diversification alimentaire des ménages (valeur, 2015 : 5,57 ; 2020 : 6,27; 2026: 6,57) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (EPA/RGA) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des ménages vulnérables touchés par les interventions d'appui à la production (Pourcentage, 2015 : 40; 2020 : 70; 2026 : 90) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (PRSPV (Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables)) • Niveau effectif du stock national de sécurité (Tonne, 2015 : 35 000; 2020 : 50 000; 2026 : 50 000) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (Rapport CPSA) • Niveau effectif du stock d'intervention (Tonne, 2015 : 10 000; 2020 : 20 000; 2026: 20 000) : Responsable (DGESS/ MAAH), Source de vérification (Rapport CPSA) 	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 1 : sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables</p> <p>OS 1.2 : Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables dans un contexte de changement climatique</p> <p>EA 1.2.2 : la capacité de Prévention et de réaction du secteur aux catastrophes est améliorée</p>
2. PRODUCTIONS ANIMALES		
<p>OS 1 : Renforcer la sécurité des activités pastorales à travers une meilleure diffusion et une valorisation des informations sur les ressources pastorales et les conditions d'accès associées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des zones pastorales aménagées (ha, 2015 : 775 000; 2020 : 1 141 700; 2026 : 1 281 700) : Responsable (DGESS/MRAH), Source de vérification (Rapport annuel d'activité du MRAH) 	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 3 : Gestion durable des ressources naturelles</p> <p>OS 3.2 : Créer un environnement sécurisé et favorable à une production animale durable</p> <p>EA 3.2.1 : les espaces pastoraux sont aménagés et mis en valeur</p> <p style="text-align: center;">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre n°0202015 : Superficie et proportion des Zones de gestion pastorale</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Espaces pastoraux durablement gérés, Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre 0205013 - Espaces pastoraux durablement gérés</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'occupation des fermettes des zones pastorales aménagées (Pourcentage, 2015 : 70; 2020 : 87; 2026 : 100) : Responsable (DGESS/MRAH), Source de vérification (Rapport annuel d'activité du MRAH) 	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 3 : Gestion durable des ressources naturelles OS 3.2 : Créer un environnement sécurisé et favorable à une production animale durable EA 3.2.1 : les espaces pastoraux sont aménagés et mis en valeur</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur totale des pistes à bétail aménagées (Km, 2015 : 1 180; 2020 : 1 600; 2026 : 1 800) : Responsable (DGESS/MRAH), Source de vérification (Rapport annuel d'activité du MRAH) • Nombre de conflits sévères entre éleveurs et autres utilisateurs des ressources naturelles par an (Nombre, 2015 : 10; 2020 : 5; 2026 : 2) : Responsable (DGESS/MRAH), Source de vérification (Rapport annuel d'activité du MRAH) 	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 3 : Gestion durable des ressources naturelles OS 3.2 : Créer un environnement sécurisé et favorable à une production animale durable EA 3.2.2 : l'accès aux ressources fourragères est amélioré et les conflits entre éleveurs et autres utilisateurs des ressources naturelles sont réduits</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture des besoins en eau du bétail en saison sèche (Pourcentage, 2015 : 61; 2020 : 85; 2026 : 100) : Responsable (DGESS/MRAH), Source de vérification (Rapport annuel d'activité du MRAH) • La proportion des sessions des instances décisionnelles des agences de l'eau (Pourcentage, 2015 : 100; 2020 : 100; 2026 : 100) : Responsable (DGESS/MEA), Source de vérification (RAP/MEA) 	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 3 : Gestion durable des ressources naturelles OS 3.3 : Contribuer à une gestion intégrée des ressources en eau EA 3.3.2 : la disponibilité de l'eau à des fins de productions agro sylvo pastorales est assurée</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité d'UBT commercialisée à partir des ZPA dans les provinces, Source (ONEDD) • Valeur monétaire du bétail commercialisé à partir des ZPA dans les provinces, Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 07 : Environnement et situation économique Critère 0706 : Production et situation économique Indicateur 070605 : Production animale des zones pastorales aménagées Paramètre n°0706051 Paramètre n°0706052</p>
<p align="center">OS 2 : Sécuriser le capital animal en vue de soutenir durablement l'économie pastorale et renforcer la résilience des acteurs pour une sécurité alimentaire durable au Burkina Faso</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Productivité pondérale du bovin (Kg/carcasse, 2015 : 113; 2020 : 113; 2026 : 128) : Responsable (DGESS/ MRAH), Source de vérification (Rapport statistique du MRAH) • Taux de couverture des besoins alimentaires du bétail (Pourcentage, 2015 : 40%; 2020 : 70%; 2026 : 80%) : Responsable (DGESS/ MRAH), Source de vérification (Rapport enquête du MRAH) • Taux d'accroissement annuel moyen de la quantité de lait collecté et traité dans les UTL (Pourcentage, 2014 : 6,51%; 2020 : 12%; 2026 : 15%) : Responsable (DGESS/ MRAH), Source de vérification (Rapport annuel d'activités du MRAH) 	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 1 : sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables OS 1.1 : Accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique (ASPHF) et réduire les pertes à la récolte et post-récoltes EA 1.1.1 : la production et la productivité du secteur ASPHF sont augmentées de façon durable</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des cultures fourragères, Source (ONEDD) • Production des cultures fourragères, Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 05 : Forêts et pâturages Critère 0505 : Ressources fourragères Indicateur 050501 : Superficie et production des cultures fourragères Paramètre n°0505011 Paramètre n°0505012</p>

<p>OS 3 : Atténuer la vulnérabilité climatique des pasteurs et contribuer au développement économique local.</p>		
<p>3. ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES</p>		
<p>OS 1 : Accroître la productivité et la résilience des écosystèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de PFNL collectés par an (Tonne, 2015 : 719 098; 2020 : 750 000; 2026 : 750 000) : Responsable (DGESS/ MEEVCC), Source de vérification (Rapport annuel d'activités du MEEVCC) 	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 1 : sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables OS 1.1 : Accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique (ASPHF) et réduire les pertes à la récolte et post-récoltes EA 1.1.1 : la production et la productivité du secteur ASPHF sont augmentées de façon durable</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée (Pourcentage, 2015 : 3; 2020 : 30; 2027 : 100) : Responsable (DGPE/ MEEVCC), Source de vérification (Rapport de performance la DGPE) • Taux moyen de mise en œuvre des PGES (Pourcentage, 2015 : ND; 2020 : 100; 2027 : 100) : Responsable (DGPE/ MEEVCC), Source de vérification (Rapport de performance la DGPE) 	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT)</p> <p>Axe 3 : Assainissement et amélioration du cadre de vie OS 3 : Promouvoir un assainissement durable pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations EA 3.1 : Un environnement sain et un cadre de vie de qualité sont promus</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Empreinte écologique du Burkina Faso, Source (ONEDD) • Biocapacité du Burkina Faso, Source (ONEDD) • Réserve et déficit en biocapacité du Burkina Faso, Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 10: Indicateurs transversaux Critère 1002 : Milieu humain Indicateur 100202 : Empreinte écologique et biocapacité du Burkina Faso Paramètre n°100201 Paramètre n°100202</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Indice de performance environnementale du Burkina Faso, Source (ONEDD) • IPE : rang du Burkina Faso, Source (ONEDD) 	<p>Paramètre n°1002023</p> <p>OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 10: Indicateurs transversaux Critère 1002 : Milieu humain Indicateur 100204: Indice de performance environnementale Paramètre n°1002041 Paramètre n°1002042</p>
<p>OS 2 : Améliorer la conservation de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des aires de protection faunique sous aménagement (Pourcentage, 2015 : 40; 2020 : 75; 2026 : 100) : Responsable (DGESS/ MEEVCC), Source de vérification (Rapport annuel d'activités du MEEVCC) • Proportion des espaces de conservation sous aménagement (Pourcentage, 2015 : 25; 2020 : 32; 2026 : 75) : Responsable (DGESS/ MEEVCC), Source de vérification (Rapport annuel d'activités du MEEVCC) 	<p>(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 3 : Gestion durable des ressources naturelles OS 3.1 : Préserver et de protéger durablement les ressources forestières et fauniques EA 3.1.1 : le couvert forestier s'est accru</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie et proportion des Zones d'exploitation ou de gestion forestière 	<p>OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre n°0202014: Superficie et proportion des Zones d'exploitation ou de gestion forestière</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie et proportion des Aires protégées, Source (ONEDD) 	<p>OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre n°0202017: Superficie et proportion des Aires protégées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie et part des superficies forestières réhabilitées, Source (ONEDD) 	<p>OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 05 : Forêts et pâturages Critère 0501 : Superficies forestières</p>

		<p>Indicateur 050104 : Importance des superficies forestières réhabilitées</p> <p>Paramètre n°0501041</p>
	<p>• <i>Productivité primaire nette moyenne et évolution par les écosystèmes</i>, Source (ONEDD)</p>	<p>OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 06 : Diversité biologique</p> <p>Critère 0603 : Écosystèmes et aires protégées</p> <p>Indicateur 060301 : Changement de la productivité primaire nette</p> <p>Paramètre n°0603011</p>
	<p>• Nombre et superficie des aménagements cynégétiques, Source (ONEDD)</p> <p>• Nombre et superficie des aires protégées de la faune sauvage, Source (ONEDD)</p>	<p>OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 06 : Diversité biologique</p> <p>Critère 0603 : Écosystèmes et aires protégées</p> <p>Indicateur 060304 : Nombre et superficie des aménagements cynégétiques et des AP</p> <p>Paramètre n°0603041</p> <p>Paramètre n°0603042</p>
	<p>• <i>Nombre et proportion de l'ensemble des espèces fauniques menacées protégées</i>, Source (ONEDD)</p> <p>• <i>Nombre et proportion des espèces fauniques vulnérables protégées</i>, Source (ONEDD)</p>	<p>OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 06 : Diversité biologique</p> <p>Critère 0602 : Diversité biologique animale</p> <p>Indicateur 060204 : Nombre d'espèces fauniques menacées protégées</p> <p>Paramètre n°0602041</p> <p>Paramètre n°0602042</p>
	<p>• Nombre de zones humides dans les régions, Source (ONEDD)</p> <p>• Superficie des zones humides par région, Source (ONEDD)</p>	<p>OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 06 : Diversité biologique</p> <p>Critère 0603 : Écosystèmes et aires protégées</p> <p>Indicateur 060305 : Nombre et superficie des zones humides</p> <p>Paramètre n°0603051</p> <p>Paramètre n°0603052</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Aires protégées durablement gérées, Source (ONEDD) • Aménagements forestiers durablement gérés, Source (ONEDD) • Ensemble des terres durablement gérées, Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre n°0205011 : Aires protégées durablement gérées Paramètre n°0205012 : Aménagements forestiers durablement gérés Paramètre n°0205015 : Ensemble des terres durablement gérées</p>
<p align="center">OS 3 : Renforcer la recherche et le suivi écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de forêts immatriculées (Nombre, 2015 : 0; 2020 : 20; 2026 : 30) : Responsable (DGESS/ MEEVCC), Source de vérification (Rapport annuel d'activités du MEEVCC) • Proportion des aires classées apurées (Pourcentage, 2015 : 0; 2020 : 26; 2026 : 40) : Responsable (DGESS/ MEEVCC), Source de vérification (Rapport annuel d'activités du MEEVCC) 	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 3 : Gestion durable des ressources naturelles OS 3.1 : Préserver et de protéger durablement les ressources forestières et fauniques EA 3.1.2 : la tendance actuelle de dégradation accélérée de l'environnement et des ressources naturelles est inversée</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Emission moyenne de GES par habitant, Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre n°0401011 : Emission moyenne de GES par habitant</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan carbone du secteur de l'Energie, Source (ONEDD) • Bilan carbone du secteur des Procédés industriels, Source (ONEDD) • Bilan carbone du secteur de l'Agriculture, Source (ONEDD) • Bilan carbone du secteur des ATCATF, Source (ONEDD) • Bilan carbone du secteur des Déchets, Source (ONEDD) • Bilan carbone tous secteurs, Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre n°0401041 : Bilan carbone du secteur de l'Energie Paramètre n°0401042 : Bilan carbone du secteur des Procédés industriels Paramètre n°0401043 : Bilan carbone du secteur de l'Agriculture Paramètre n°0401044 : Bilan carbone du secteur des ATCATF Paramètre n°0401045 : Bilan carbone du secteur des Déchets Paramètre n°0401046 : Bilan carbone tous secteurs</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Précipitation annuelle moyenne (mm) et écarts avec la pluie décennale (mm et %), Source (ONEDD) 	<p>OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre n°0402011 : Précipitation annuelle moyenne (mm) et écarts avec la pluie décennale (mm et %)</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de la saison pluvieuse en mois, Source (ONEDD) • Nombre de jours de pluie, Source (ONEDD) 	<p>OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre n°0402021 : Durée de la saison pluvieuse en mois</p> <p>Paramètre n°0402022 : Nombre de jours de pluie</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Variabilité annuelle des pluies (Ecart-type et coefficient de variation des pluies sur les trente dernières années), Source (ONEDD) 	<p>OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre n°0402031 : Ecart-type et coefficient de variation des pluies sur les trente dernières années</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Température moyenne et écart avec la moyenne décennale, Source (ONEDD) • Ecart des températures minimales et maximales avec les moyennes décennales, Source (ONEDD) 	<p>OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 04 : Air</p> <p>Critère 0402 : Climat et changement climatique</p> <p>Indicateur 040204 : Températures moyennes et écarts avec les valeurs décennales</p> <p>Paramètre n°0402041</p> <p>Paramètre n°0402042</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Coefficient de variation de la température sur les trente dernières années, Source (ONEDD) 	<p>OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 04 : Air</p> <p>Critère 0402 : Climat et changement climatique</p> <p>Indicateur 040205 : Variabilité des températures</p> <p>Paramètre n°0402051</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Evapotranspiration potentielle par régions</i>, Source (ONEDD) • <i>Bilan climatique par régions</i>, Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 04 : Air Critère 0402 : Climat et changement climatique Indicateur 040206 : Evapotranspiration potentielle et bilan climatique Paramètre n°0402061 Paramètre n°0402062</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Migration des isohyètes entre 1931/1960 et 1981/2010</i>, Source (ONEDD) • <i>Migration des isohyètes entre 1951/1980 et 1981/2010</i>, Source (ONEDD) • <i>Migration des isohyètes entre 1961/1990 et 1981/2010</i>, Source (ONEDD) • <i>Migration des isohyètes entre 1971/2000 et 1981/2010</i>, Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 04 : Air Critère 0402 : Climat et changement climatique Indicateur 040207 : Migration des isohyètes Paramètre n°0402071 Paramètre n°0402072 Paramètre n°0402073 Paramètre n°0402074</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Indice d'aridité de de Martonne</i>, Source (ONEDD) • <i>Indice d'aridité climatique FAO</i>, Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 04 : Air Critère 0402 : Climat et changement climatique Indicateur 040209 : Indice d'aridité climatique Paramètre n°0402091 Paramètre n°0402092</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Evolution annuelle moyenne des superficies forestières et arborées</i>, Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 05 : Forêts et pâturages Critère 0501 : Superficies forestières Indicateur 050103 : Evolution des superficies forestières et</p>

		boisées Paramètre n°0501031
OS 4 : Atténuer les émissions des GES	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois verts décents créés (Nombre, 2015 : 4 114; 2020 : 50 000; 2027 : 1 200 000) : Responsable (DGEVCC/MEEVCC), Source de vérification (Rapport d'étude de la DGEVCC) • Nombre d'éco-villages créés (Nombre, 2015 : 0; 2020 : 2 000; 2027 : ND) : Responsable (DGEVCC/MEEVCC), Source de vérification (Rapport d'étude de la DGEVCC) • Quantité de carbone séquestrée (Nombre, 2015 : ND; 2020 : 8 000 000; 2027 : 24 000 000) : Responsable (DGEVCC/MEEVCC), Source de vérification (Rapport d'inventaire des gaz à effet de Serre de la DGEVCC) 	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT)</p> <p>Axe 1 : Gestion durable de l'environnement OS 1 : Renforcer la gouvernance environnementale dans l'optique d'une transition vers une économie verte et inclusive EA 1.2 : Les actions d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre, la résilience aux effets néfastes des changements climatiques et la promotion de l'économie verte sont renforcées</p>
4. ENERGIE		
OS 1 : Réduire les effets des changements climatiques sur le secteur de l'énergies	<ul style="list-style-type: none"> • Part des énergies renouvelables dans la production totale (Pourcentage, 2016 : 14,33; 2020 : ND; 2027 : 50) : Responsable (ME), Source de vérification (Rapport ME/SONABEL) 	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE « TRANSFORMATIONS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES »)</p> <p>Axe 3 : l'amélioration de l'accessibilité aux services énergétiques de qualité et la garantie de l'efficacité énergétique OS 3.1 : Assurer un accès universel aux services énergétiques modernes de qualité EA 3.1.1 : l'énergie est disponible et accessible à tous à moindre coût</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Production primaire de bio ou agrocarburants dans le pays, Source (ONEDD) • Part des biocarburants produite dans la consommation totale de carburants, Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 08 : Environnement urbain et villageois Critère 0805 : Energie Indicateur 080507 : Production primaire de biocarburants Paramètre n°0805071 Paramètre n°0805072</p>

<p>OS 2 : Assurer une offre durable en énergie de cuisson</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Part des ménages ruraux utilisant un équipement de cuisson amélioré</i>, Source (ONEDD) 	<p>OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 08 : Environnement urbain et villageois Critère 0805 : Energie Indicateur 080505 : Part des ménages utilisant un équipement de cuisson amélioré Paramètre n°0805051</p>
<p>OS 3 : Réduire les consommations d'électricité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Quantité d'énergie économisée au niveau de la consommation</i> (KWh, 2016 : 100 000; 2020 : ND; 2027 : 984 442) : Responsable (ME), Source de vérification (Rapport ME/SONABEL/ANEREE) • <i>Pertes globales de distribution (pertes techniques et pertes non techniques)</i> (Pourcentage, 2016 : 13,54; 2020 : ND; 2027 : 11) : Responsable (ME), Source de vérification (Rapport ME/SONABEL/ANEREE) • <i>Part des énergies primaires renouvelables dans la consommation électrique globale</i>, Source (ONEDD) 	<p>(POLITIQUE SECTORIELLE « TRANSFORMATIONS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES »)</p> <p>Axe 3 : l'amélioration de l'accessibilité aux services énergétiques de qualité et la garantie de l'efficacité énergétique OS 3.2 : Promouvoir l'efficacité énergétique EA 3.2.1 : le transport, la distribution et la consommation d'énergie sont rationalisés</p> <p>OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 08 : Environnement urbain et villageois Critère 0805 : Energie Indicateur 080506 : Part de la consommation des énergies renouvelables dans la consommation globale d'électricité Paramètre n°0805061</p>
<p>OS 4 : Améliorer la connaissance des impacts des changements climatiques sur le secteur de l'énergies</p>		
<p>5. SANTE</p>		

<p>OS 1 : Assurer le leadership et la gouvernance en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques dans le secteur de la santé</p>		
<p>OS 2 : Renforcer les capacités des ressources humaines en santé dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Taux de prévalence du paludisme</i>, Source (ONEDD) • <i>Taux de prévalence des infections respiratoires aiguës</i>, Source (ONEDD) • <i>Taux de prévalence des diarrhées non sanglantes</i>, Source (ONEDD) • <i>Taux de prévalence des affections de la peau</i>, Source (ONEDD) • <i>Taux de prévalence des parasitoses intestinales</i>, Source (ONEDD) • <i>Taux de prévalence des cinq principales maladies</i>, Source (ONEDD) 	<p style="text-align: center;">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 07 : Environnement et situation économique Critère 0702 : Santé Indicateur 070201 : Prévalence des principales maladies Paramètre n°0702011 Paramètre n°0702012 Paramètre n°0702013 Paramètre n°0702014 Paramètre n°0702015 Paramètre n°0702016</p>
<p>OS 3 : Améliorer l'alerte précoce et la réponse aux phénomènes liés aux changements climatiques</p>		
<p>OS 4 : Adapter les infrastructures de santé aux effets des changements climatiques</p>		

OS 5 : Renforcer la recherche dans le domaine des changements climatiques		
6. INFRASTRUCTURES ET HABITAT		
OS 1 : Favoriser l'accès au logement décent pour les couches sociales défavorisées à travers le logement locatif, l'appui à l'auto construction et la construction des logements sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de population urbaine vivant en zone non lotis (Pourcentage, 2016 : 17,2; 2020 :ND; 2027 : 10) : Responsable (MUH), Source de vérification (Rapport de performance MUH) • Accroissement de l'offre de logements décents (Nombre, 2016 : 4572; 2020 :ND; 2027 : 75000) : Responsable (MUH), Source de vérification (Rapport de performance MUH) 	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE-INFRASTRUCTURES, TRANSPORT, COMMUNICATION ET HABITAT).</p> <p>Axe 2 : Développement des équipements et des infrastructures durables et résilients</p> <p>OS .2.1 : Promouvoir l'aménagement durable des espaces urbains et ruraux</p> <p>EA 2.1.2. l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de constructions de logements et de bâtiments contrôlés et conformes à la réglementation (Pourcentage, 2016 : 17,05; 2020 : 33; 2027 : 60) : Responsable (MUH), Source de vérification (Rapport de performance MUH) 	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE-INFRASTRUCTURES, TRANSPORT, COMMUNICATION ET HABITAT).</p> <p>Axe 2 : Développement des équipements et des infrastructures durables et résilients</p> <p>OS . 2.2 : amélioration de la desserte du territoire nationale par la réalisation d'infrastructures aux normes internationales</p> <p>EA 2.2.5 : la qualité des infrastructures est améliorée</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Part des ménages habitant dans des logements dont les murs sont construits avec des matériaux durables, Source (ONEDD) • Part des ménages habitant dans des logements dont le toit est construit avec des matériaux durables, Source (ONEDD) 	<p style="text-align: center;">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 08: Environnement urbain et villageois</p> <p>Critère 0803 : Habitat et cadre de vie</p> <p>Indicateur 080301 : Part des ménages habitant dans des logements construits avec des matériaux durables</p> <p>Paramètre n°0803011</p> <p>Paramètre n°0803012</p>

<p>OS 2 : Réaliser des équipements socio-collectifs, des infrastructures routières, hydrauliques, et d'évacuation des eaux pluviales et usées qui soient utiles et résilients à travers une bonne conception/réalisation et un bon entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de villes disposant de Schéma directeur de drainage des eaux pluviales (SDDEP) opérationnels (Nombre, 2015 : 2; 2020 : 47; 2027 : 49) : Responsable (DGUVT/MUH), Source de vérification (Rapport de performance de la DGUVT/MUH) • Nombre de villes disposant de Schéma directeur de gestion des déchets urbains (SDGDU) opérationnel (Nombre, 2015 : 2; 2020 : 47; 2027 : 49) : Responsable (DGUVT/MUH), Source de vérification (Rapport de performance de la DGUVT/MUH) • Linéaire du réseau d'assainissement pluvial (km, 2015 : ND; 2020 : 120; 2027 : 250) : Responsable (DGUVT/MUH), Source de vérification (Rapport de performance de la DGUVT/MUH) 	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE-ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT)</p> <p>Axe 3 : Assainissement et amélioration du cadre de vie OS 3 : Promouvoir un assainissement durable pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations EA 3.2 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des villes disposant d'un schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU) (Pourcentage, 2016 : 25; 2020 : 45; 2027 : 100) : Responsable (DGUVT/MUH), Source de vérification (Rapport de performance de la DGUVT/MUH) • Proportion des villes disposant d'un plan d'occupation des sols (Pourcentage, 2016 : 10; 2020 : 50; 2027 : 100) : Responsable (DGUVT/MUH), Source de vérification (Rapport de performance de la DGUVT/MUH) • Proportion de villes comportant des zones d'habitat spontané restructuré (Pourcentage, 2016 : 0; 2020 : 10; 2027 : 50) : Responsable (DGUVT/MUH), Source de vérification (Rapport de performance de la DGUVT/MUH) 	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE-INFRASTRUCTURES, TRANSPORT, COMMUNICATION ET HABITAT).</p> <p>Axe 2 : Développement des équipements et des infrastructures durables et résilients OS .2.1 : Promouvoir l'aménagement durable des espaces urbains et ruraux EA 2.1.1 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de pistes rurales aménagées (Pourcentage, 2016 : 28; 2020 :39; 2027 : 58,33) : Responsable (MI), Source de vérification (Rapport de performance MI) • Indice d'accessibilité rurale (Pourcentage, 2016 : 38,40; 2020 :47; 2027 : 60) : Responsable (MI), Source de vérification (Rapport de performance MI) 	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE-INFRASTRUCTURES, TRANSPORT, COMMUNICATION ET HABITAT).</p> <p>Axe 2 : Développement des équipements et des infrastructures durables et résilients</p> <p>OS .2.1 : Promouvoir l'aménagement durable des espaces urbains et ruraux</p> <p>EA 2.1.3 : l'accessibilité des zones rurales est améliorée</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture du territoire nationale en carte de base à l'échelle 1/50000 (Pourcentage, 2016 : 51,54; 2020 :69,54; 2027 : 100) : Responsable (MI), Source de vérification (Rapport de performance MI) 	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE-INFRASTRUCTURES, TRANSPORT, COMMUNICATION ET HABITAT).</p> <p>Axe 2 : Développement des équipements et des infrastructures durables et résilients</p> <p>OS .2.1 : Promouvoir l'aménagement durable des espaces urbains et ruraux</p> <p>EA 2.1.4 : la couverture intégrale du territoire en carte à l'échelle 1/50000 est effective</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs de l'infrastructure de IINDS (Pourcentage, 2016 : 0; 2020 :30; 2027 : 100) : Responsable (MI), Source de vérification (Rapport de performance MI) 	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE-INFRASTRUCTURES, TRANSPORT, COMMUNICATION ET HABITAT).</p> <p>Axe 2 : Développement des équipements et des infrastructures durables et résilients</p> <p>OS .2.1 : Promouvoir l'aménagement durable des espaces urbains et ruraux</p> <p>EA 2.1.5 : l'infrastructure nationale de données spatiales (INDS) est mise en place</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de routes bitumées (Pourcentage, 2016 : 24,3; 2020 : 32,01; 2027 : 50) : Responsable (MI), Source de vérification (Rapport de performance MI) 	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE-INFRASTRUCTURES, TRANSPORT, COMMUNICATION ET HABITAT).</p> <p>Axe 2 : Développement des équipements et des infrastructures durables et résilients</p> <p>OS 2.2 : amélioration de la desserte du territoire nationale par la réalisation d'infrastructures aux normes internationales</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accroissement du trafic routier sur route bitumée (Pourcentage, 2016 : 7; 2020 : 9,7; 2027 : 16) : Responsable (MI), Source de vérification (Rapport de performance MI) • Linéaire de routes renforcées et/ou réhabilitées (Km, 2016 : 144; 2020 : 189,3; 2027 : 631) : Responsable (MI), Source de vérification (Rapport de performance MI) 	<p>EA 2.2.3 : la mobilité des personnes, des biens et des services sur le réseau classé est améliorée</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lignes ferroviaires desservant le Burkina Faso (Nombre, 2016 : 1; 2020 : 1; 2027 : 2) : Responsable (MTMUSR), Source de vérification (Rapport de performance MTMUSR) • Taux de desserte ferroviaire (Pourcentage, 2016 : 40; 2020 : 40; 2027 : 100) : Responsable (MTMUSR), Source de vérification (Rapport de performance MTMUSR) 	<p>(POLITIQUE SECTORIELLE-INFRASTRUCTURES, TRANSPORT, COMMUNICATION ET HABITAT).</p> <p>Axe 2 : Développement des équipements et des infrastructures durables et résilients</p> <p>OS 2.2 : amélioration de la desserte du territoire nationale par la réalisation d'infrastructures aux normes internationales</p> <p>EA 2.2.4 : la desserte par voie aéroportuaire, ferroviaire et fluviale est améliorée</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de routes bitumées précocement (moins de 15 ans) dégradée (Pourcentage, 2016 : ND; 2020 : ND; 2027 : 0) : Responsable (MI), Source de vérification (Rapport de performance MI) • Proportion de routes en terre précocement (moins de 5 ans) dégradée (Pourcentage, 2016 : ND; 2020 : ND; 2027 : 0) : Responsable (MI), Source de vérification (Rapport de performance MI) • Vitesse de référence sur voie ferrée pour les trains voyageurs (Km/h, 2016 : 50; 2020 : 50; 2027 : 100) : Responsable (MTMUSR), Source de vérification (Rapport de performance MTMUSR) 	<p>(POLITIQUE SECTORIELLE-INFRASTRUCTURES, TRANSPORT, COMMUNICATION ET HABITAT).</p> <p>Axe 2 : Développement des équipements et des infrastructures durables et résilients</p> <p>OS 2.2 : amélioration de la desserte du territoire nationale par la réalisation d'infrastructures aux normes internationales</p> <p>EA 2.2.5 : la qualité des infrastructures est améliorée</p>

	<p>• Vitesse de référence sur voie ferrée pour les trains marchandises (Km/h, 2016 : 30; 2020 : 30; 2027 : 80) : Responsable (MTMUSR), Source de vérification (Rapport de performance MTMUSR)</p>	
	<p>• Proportion de routes en bon état (Pourcentage, 2016 : 85; 2020 : 90; 2027 : 100) : Responsable (MI), Source de vérification (Rapport de performance MI)</p> <p>• Proportion de pistes rurales carrossables (Pourcentage, 2016 : 29; 2020 : 39; 2027 : 59) : Responsable (MI), Source de vérification (Rapport de performance MI)</p> <p>• Proportion de la ligne ferroviaire réhabilitées (Pourcentage, 2016 : 0; 2020 : 18; 2027 : 100) : Responsable (MTMUSR), Source de vérification (Rapport de performance MTMUSR)</p>	<p>(POLITIQUE SECTORIELLE-INFRASTRUCTURES, TRANSPORT, COMMUNICATION ET HABITAT).</p> <p>Axe 3 : Sauvegarde des équipements et des infrastructures de transport, de communication et d'habitat.</p> <p>OS . 3.1 : renforcer la gestion du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime, immobilier et de communication</p> <p>EA 3.1.1 : les infrastructures de transports terrestres sont maintenues en bon état</p>
	<p>• Pourcentage d'édifices du patrimoine bâti de l'Etat entretenu (Pourcentage, 2016 : 0; 2020 : 0; 2027 : 50) : Responsable (MI), Source de vérification (Rapport de performance MI)</p> <p>• Pourcentage d'édifices du patrimoine bâti de l'Etat rénové (Pourcentage, 2016 : 0; 2020 : 0; 2027 : 15) : Responsable (MI), Source de vérification (Rapport de performance MI)</p>	<p>(POLITIQUE SECTORIELLE-INFRASTRUCTURES, TRANSPORT, COMMUNICATION ET HABITAT).</p> <p>Axe 3 : Sauvegarde des équipements et des infrastructures de transport, de communication et d'habitat.</p> <p>OS . 3.1 : renforcer la gestion du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime, immobilier et de communication</p> <p>EA 3.1.3 : le patrimoine immobilier bâti de l'Etat est préservé</p>
	<p>• Taux global exploitation d'information géographique via IINDS (Pourcentage, 2016 : 0; 2020 : 20; 2027 : 100) : Responsable (MI), Source de vérification (Rapport de performance MI)</p> <p>Niveau de fonctionnalité et d'opérationnalité de la plateforme de partage des données géographiques (Pourcentage, 2016 : 0;</p>	<p>(POLITIQUE SECTORIELLE-INFRASTRUCTURES, TRANSPORT, COMMUNICATION ET HABITAT).</p> <p>Axe 3 : Sauvegarde des équipements et des infrastructures de transport, de communication et d'habitat.</p> <p>OS. 3.2 : Maintenir l'infrastructure nationale de données spatiales, maritime, immobilier et de communication</p> <p>EA 3.2.1 : l'infrastructure nationale de données spatiales est entretenue</p>

	2020 : 10; 2027 : 100) : Responsable (MI), Source de vérification (Rapport de performance MI)	
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Part des établissements du primaire dont les infrastructures et équipements sont conformes aux normes environnementales</i>, Source (ONEDD) • <i>Evolution du taux de conformité des établissements du primaire sur un an</i>, Source (ONEDD) • <i>Evolution du taux de conformité des établissements du primaire sur cinq ans</i>, Source (ONEDD) 	<p style="text-align: center;">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 07 : Environnement et situation économique Critère 0704 : Education Indicateur 070404 : Conformité des établissements du primaire aux normes environnementales Paramètre n°0704041 Paramètre n°0704042 Paramètre n°0704043</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre d'entreprises de la route disposant d'un SME</i>, Source (ONEDD) • <i>Nombre d'entreprises de la route disposant d'un SME correctement appliqué</i>, Source (ONEDD) 	<p style="text-align: center;">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Thème 08 : Environnement urbain et villageois Critère 0804 : Transport routier Indicateur 080405 : Performance environnementale des entreprises de la route Paramètre n°0804051 Paramètre n°0804052</p>

<p>OS 3 :Faire des villes du Burkina Faso des pôles de croissance économique et de développement durable par la promotion de l'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Linéaire de voiries primaire aménagées (Km, 2016 : 46,2; 2020 :ND; 2027 : 290) : Responsable (MUH), Source de vérification (Rapport de performance MUH) •Réduction de 30% du temps moyen de parcours sur 3 Km en ville (Minutes, 2016 : 10; 2020 :9; 2027 : 7) : Responsable (MTMUSR), Source de vérification (Rapport de performance MTMUSR) •Temps moyen d'attente à un arrêt de bus (Minutes, 2016 : 120; 2020 :80; 2027 : 30) : Responsable (MTMUSR), Source de vérification (Rapport de performance MTMUSR) 	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE-INFRASTRUCTURES, TRANSPORT, COMMUNICATION ET HABITAT).</p> <p>Axe 2 : Développement des équipements et des infrastructures durables et résilients</p> <p>OS .2.1 : Promouvoir l'aménagement durable des espaces urbains et ruraux</p> <p>EA 2.1.6 : la mobilité urbaine est améliorée</p>
7. EAU ET ASSAINISSEMENT		
<p>OS 7 :Renforcer la mobilisation et la valorisation des ressources en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Capacité de stockage en eau de surface (millions m3 , 2015 : 5 031; 2020 : 6 441,12; 2027 : 6 732) : Responsable (DGIH/MEA), Source de vérification (Rapport d'évaluation du PNAH/MEA) •Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés (Nombre, 2015 : 2; 2020 : 29; 2027 : 46) : Responsable (DGIH/MEA), Source de vérification (Rapport d'évaluation du PNAH/MEA) •Nombre cumulé de barrages réhabilités (Nombre, 2015 : 2; 2020 : 58; 2027 : 157) : Responsable (DGIH/MEA), Source de vérification (Rapport d'évaluation du PNAH/MEA) •Taux de fonctionnalité des infrastructures hydrauliques (Pourcentage, 2015 : 53,60%; 2020 : 59,60%; 2027 : 73,40%) : Responsable (DGIH/MEA), Source de vérification (Rapport d'étude du PNAH/MEA) 	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE-ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT)</p> <p>Axe 2 : Mobilisation et gestion des ressources en eau</p> <p>OS 2 : Satisfaire durablement les besoins en eau pour tous les usages et des écosystèmes naturels dans un contexte de changement climatique</p> <p>EA 2.1 : la disponibilité en eau est assurée durablement</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accès national à l'eau potable (Pourcentage, 2015 : 71,90; 2020 : 79,20; 2027 : 95) : Responsable (DGEP/ MEA, ONEA/MEA), Source de vérification (Rapport de performance du PN-AEP) • Taux de fonctionnalité des ouvrages d'approvisionnement en eau potable (AEP) en milieu rural (système d'AEPS) (Pourcentage, 2015 : 84,10; 2020 : 95,00; 2027 : 100) : Responsable (DGEP/ MEA, ONEA/MEA), Source de vérification (Rapport de performance du PN-AEP) • Taux de fonctionnalité des points d'eau modernes en milieu rural (forages) (Pourcentage, 2015 : 88,70; 2020 : 95,00; 2027 : 100) : Responsable (DGEP/ MEA, ONEA/MEA), Source de vérification (Rapport de performance du PN-AEP) 	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT)</p> <p>Axe 2 : Mobilisation et gestion des ressources en eau OS 2 : Satisfaire durablement les besoins en eau pour tous les usages et des écosystèmes naturels dans un contexte de changement climatique EA 2.3 : les besoins en eau potable sont satisfaits durablement</p>
<p>OS 8 : Renforcer la préservation et la protection des ressources en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges (Pourcentage, 2015 : 13; 2020 : 25; 2026 : 35) : Responsable (DGESS/MEA), Source de vérification (RAP/MEA) • La proportion des sessions des instances décisionnelles des agences de l'eau (Pourcentage, 2015 : 100; 2020 : 100; 2026 : 100) : Responsable (DGESS/MEA), Source de vérification (RAP/MEA) 	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE)</p> <p>Axe 3 : Gestion durable des ressources naturelles OS 3.3 : Contribuer à une gestion intégrée des ressources en eau EA 3.3.1 : les ressources en eau sont mieux protégées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges (Pourcentage, 2015 : 13; 2020 : 25; 2027 : 100) : Responsable (SP/GIRE/MEA), Source de vérification (Rapport de performance du PN-GIRE/MEA) • Nombre de polices de l'eau opérationnelles (Nombre, 2015 : 1; 2020 : 13; 2027 : 13) : Responsable (DGRE/MEA), Source de vérification (Rapport de performance du PN-GIRE/MEA) 	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT)</p> <p>Axe 2 : Mobilisation et gestion des ressources en eau OS 2 : Satisfaire durablement les besoins en eau pour tous les usages et des écosystèmes naturels dans un contexte de changement climatique EA 2.2 : les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de recouvrement de la contribution financière en matière d'eau programmée annuellement (Pourcentage, 2015 : 100; 2020 : 100; 2027 : 100) : Responsable (SP/GIRE), Source de vérification (Rapport de performance du PN-GIRE/MEA) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de berges aménagées (Nombre, 2016 : 0; 2020 : 1; 2027 : 4) : Responsable (MTMUSR), Source de vérification (Rapport de performance MTMUSR) 	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-INFRASTRUCTURES, TRANSPORT, COMMUNICATION ET HABITAT).</p> <p>Axe 2 : Développement des équipements et des infrastructures durables et résilients</p> <p>OS 2.2 : amélioration de la desserte du territoire nationale par la réalisation d'infrastructures aux normes internationales</p> <p>EA 2.2.4 : la desserte par voie aéroportuaire, ferroviaire et fluviale est améliorée</p>
<p align="center">OS 9 : Renforcer la connaissance sur les ressources en eau (surface et surtout souterraine) dans le contexte des changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire (Nombre et superficie) des plans d'eau, Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre n°0301011 : Nombre et superficie des plans d'eau</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi hydrologique (Taux de remplissage et décade de l'étiage) des principaux plans d'eau dans les zones climatiques du Burkina Faso, Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre n°0301041 : Taux de remplissage et décade de l'étiage des principaux plans d'eau dans les zones climatiques du Burkina Faso</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des ressources en eau souterraine (Taux de couverture en points d'eau modernes des villages), Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p>Paramètre n°0302011 : Taux de couverture en points d'eau modernes des villages</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Piézométrie mini, maxi et moyenne par secteur hydrogéologique, Source (ONEDD) 	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p>

		<p align="center">Paramètre n°0302021 :Piézométrie mini, maxi et moyenne par secteur hydrogéologique</p>
	<p>•<i>Proportion d'échantillons répondant aux normes de qualité des eaux souterraines</i>, Source (ONEDD)</p>	<p align="center">OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ONEDD)</p> <p align="center">Paramètre n°0304011 :Proportion d'échantillons répondant aux normes de qualité des eaux souterraines</p>
<p align="center">OS 10 : Améliorer l'accès à l'assainissement</p>	<p>•<i>Proportion de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides</i> (Pourcentage, 2015 : 13; 2020 : 25; 2027 : 60) : Responsable (DGPE/ MEEVCC), Source de vérification (Rapport de performance la DGPE)</p> <p>•<i>Superficie cumulée base 2015 des espaces verts reboisés dans les communes urbaines</i> (ha, 2015 : 75; 2020 : 150; 2027 : 225) : Responsable (DGPE/ MEEVCC), Source de vérification (Rapport de performance la DGPE)</p>	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT)</p> <p>Axe 3 : Assainissement et amélioration du cadre de vie OS 3 : Promouvoir un assainissement durable pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations EA 3.1 : Un environnement sain et un cadre de vie de qualité sont promus</p>
	<p>•<i>Taux d'accès national à l'assainissement</i> (Pourcentage, 2015 : 18; 2020 : 34; 2027 : 81.4) : Responsable (DGA/MEA, ONEA/MEA), Source de vérification (Rapport de performance du PN-AEUE)</p> <p><i>Proportion de villages et secteurs certifiés "fin de la défécation à l'air libre (FDAL)»</i> (Pourcentage, 2015 : 1; 2020 : 30; 2027 : 80) : Responsable (DGA/MEA, ONEA/MEA), Source de vérification (Rapport de performance du PN-AEUE)</p>	<p align="center">(POLITIQUE SECTORIELLE-ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT)</p> <p>Axe 3 : Assainissement et amélioration du cadre de vie OS 3 : Promouvoir un assainissement durable pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations EA 3.3 : l'assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement</p>
<p align="center">8. QUESTIONS TRANSVERSALES : FEMME ET OSC</p>		

<p>OS 1 : Contribuer à accroître la maîtrise des problématiques d'environnement et des changements climatiques par les membres des associations féminines</p>	<p>•Proportion des femmes aux postes électifs et nominatifs (Ministres, Députés et Gouverneurs) (Pourcentage, 2016 : 14,79; 2020 : 20; 2027 : 30) : Resp(SP/CONAP Genre/MFSNF), Source de vérification (Annuaire statistique MFSNF)</p> <p>Nombre de femmes victimes de violences enregistrées (Pourcentage, 2016 : 108; 2020 : 50; 2027 : 25I) : Responsable (DGPPF/MFSNF), Source de vérification (Annuaire statistique MFSNF)</p>	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE- TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE)</p> <p>Axe 4 : Autonomisation socio-économique de la femme et promotion du genre OS 4.1 : Améliorer le statut socio-économique et juridique de la femme EA 4.1.2 : L'autonomisation socio-politique de la femme est assurée</p>
<p>OS 2 : Contribuer à améliorer la capacité de résilience des membres des associations féminines à travers la mise en œuvre des activités génératrices de revenus</p>	<p>•Proportion des femmes propriétaires d'entreprises formelles (Pourcentage, 2016 : 21; 2020 : 50; 2027 : 50) : Resp(DGAEF/MFSNF), Source de vérification (Annuaire statistique MFSNF)</p> <p>Proportion des superficies aménagées attribuées aux femmes (Pourcentage, 2016 : 38,14; 2020 : 42; 2027 : 50) : Responsable (DGAEF/MFSNF), Source de vérification (Annuaire statistique MFSNF)</p>	<p style="text-align: center;">(POLITIQUE SECTORIELLE- TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE)</p> <p>Axe 4 : Autonomisation socio-économique de la femme et promotion du genre OS 4.1 : Améliorer le statut socio-économique et juridique de la femme EA 4.1.1 : L'autonomisation socio-économique de la femme est promue</p>
<p>OS 3 : Développer des technologies d'adaptation tenant compte des conditions des associations féminines à partir des connaissances traditionnelles</p>		

<p>OS : Protéger les personnes et les biens contre les événements climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles</p>	<p>•Délai moyen de réaction aux urgences (Nombre d'heures, 2016 : 48; 2020 : 48; 2027 : 24) : Responsable (SP/CONASUR/MFSNF), Source de vérification (Annuaire statistique MFSNF)</p> <p>Taux de ménages victimes bénéficiaires d'actions de relèvement/réhabilitation (Pourcentage, 2016 : 10; 2020 : 20; 2027 : 40) : Responsable (SP/CONASUR/MFSNF), Source de vérification (Annuaire statistique MFSNF)</p>	<p>(POLITIQUE SECTORIELLE- TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE)</p> <p>Axe 3 : Promotion de la protection sociale OS 3.4 : Renforcer la solidarité nationale et la gestion des catastrophes et crises humanitaires EA 3.4.4 : la gestion des catastrophes et crises humanitaires est améliorée</p>
<p>OS 4 : Améliorer la contribution des OSC pour une meilleure gouvernance dans la mise en œuvre du PNA/CC au Burkina Faso</p>		
<p>OS 5 : Assurer la durabilité des initiatives de la société civile sur l'adaptation aux changements climatiques</p>		
<p>OS 6 : Contribuer à l'amélioration de la participation des populations dans le processus de réflexion, d'analyse et de décision en matière d'adaptation aux Changements climatiques par la production, la diffusion</p>		

et l'utilisation efficace de l'information issue d'expériences novatrices des OSC.		
9. RENFORCEMENT DE CAPACITES		
OS 1 : Renforcement des capacités des acteurs sur la connaissance et l'utilisation de l'information climatique	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Proportion des personnes formées à pouvoir utiliser l'information climatique</i> 	
OS 2 : Renforcement des capacités des acteurs sur les aspects clés des PNA et CDN	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Proportion des personnes formées à être des pairs éducateurs sur le PNA et CDN</i> 	
OS 3 : Renforcement des capacités des acteurs sur les stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de personnes outillées et aptes à mobiliser des ressources</i> 	
OS4 : Renforcement des capacités des acteurs sur le système de suivi et évaluation des actions des changements climatiques au Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de personnes formées à pouvoir participer activement au fonctionnement/opérationnalisation du système de suivi et évaluation</i> 	